

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
 Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire
 M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 31 janvier 2008, 13 h 30
Centre récréatif de Repentigny
740, rue Pontbriand
Repentigny

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 JANVIER 2008	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
GUY PLAMONDON.....	19
MARIO DESROSIERS	36
GARY LEDUC	50
REPRISE DE LA SÉANCE	53
FRANÇOIS VALIQUETTE	56
CHARLES MOREAU.....	66
DENIS LAURIN	75
ROLANDE DULONG.....	90
FRANCINE DUPONT	93

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour. Bienvenue à cette sixième séance des audiences publiques portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie.

Je vais aller voir du côté du promoteur s'il y a eu des dépôts dernièrement. Monsieur Marron?

10

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui. Bonjour, Monsieur le Président.

15

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

20

Donc, dans les documents que nous déposons, on dépose la population dans un rayon de 6 kilomètres; le lien HTML sur la phosphine; la présentation sur la valorisation du biogaz qui va faire l'objet de la présentation cet après-midi; la méthode d'intervention vis-à-vis des déchets radioactifs de BFI; la définition du principe de précaution; l'étude de la DSP sur les sites d'enfouissement, impacts psychosociaux 2004; et le transparent qui a été utilisé hier soir, qui est la coupe des cellules pour l'explication sur l'hydrogéologie.

25

On a les volumes reçus et le type de sols contaminés, reçus à BFI; la quantité, les types et la nature des déchets retirés des chargements lorsqu'ils n'étaient pas adéquats.

30

Pour les observations dans le temps et la modélisation des odeurs, je vais passer la parole à monsieur Thierry Pagé qui va développer un peu plus là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

35

D'accord. Merci, Monsieur Marron.

Monsieur Pagé?

40

M. THIERRY PAGÉ :

Alors, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Madame le

45 Commissaire. Donc, mon équipe est toujours en train de compiler les résultats pour répondre aux questions de monsieur Cyr. Donc, on espère pouvoir fournir ça aujourd'hui, ce soir.

Et puis concernant la modélisation au niveau de la dispersion atmosphérique... en fait, évaluation des mesures d'abattement, donc, nous sommes toujours en train de travailler dessus. Il y a des évaluations à faire d'un point de vue de la sensibilité des hypothèses à faire. Donc, pour le moment, on ne sera pas en mesure de remettre aussi rapidement. J'ai été un peu optimiste dans la disponibilité de mes ressources hier.

LE PRÉSIDENT :

Il faut toujours être optimiste.

M. THIERRY PAGÉ :

Donc, on aime mieux se laisser le temps. Donc, d'ici une semaine ou deux, on va fournir l'information.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Pagé. Merci, Monsieur Marron.

Monsieur Mbaraga, est-ce que le ministère a des documents à déposer?

M. JEAN MBARAGA :

Oui, le ministère a des documents à poser. Mais avant que madame, justement, Marie-Josée vous dise les documents qui ont été déposés, je vais d'abord vous donner l'information que vous aviez demandée concernant le site de Sainte-Sophie, parce qu'il y avait l'utilisation des mêmes neutralisants d'odeurs.

Effectivement, à Sainte-Sophie, comme on l'a dit hier, ils utilisent des neutralisants d'odeurs. Ils n'ont pas d'autres moyens qu'ils utilisent autres que l'exploitation, donc le recouvrement journalier qu'ils font.

Quand je leur ai demandé : «Est-ce que vous pouvez nous évaluer l'efficacité justement de ces neutralisants d'odeurs? Qu'est-ce que ça donne?», l'année passée, ils n'ont eu qu'une seule plainte pour les odeurs. Donc, est-ce que c'est parce que les gens ne font pas des plaintes? Ils ne savent pas, mais ils ont eu juste une plainte.

Autre chose, j'en ai profité parce qu'il y avait un monsieur ici qui avait essayé de faire un parallèle entre la fuite des biogaz puis du lixiviat à Sainte-Sophie versus l'exploitation qui se fait

85 chez BFI. Ce n'est pas du tout, du tout le comparable, parce que ces fuites du lixiviat, du biogaz émanaient de l'ancien site. L'ancienne partie était exploitée selon le principe justement d'atténuation naturelle.

Évidemment, il y a eu un programme – comment dirais-je? – pour contrer ces fuites-là. 90 Et ce programme, maintenant, est très efficace. Il y a justement des puits pour capter le lixiviat qui fuyait. Ce lixiviat est capté puis traité avec le lixiviat actuel.

Pour ce qui est des biogaz, il y a aussi des puits de pompage. Le biogaz qui est pompé 95 est envoyé, avec les biogaz qui sont produits actuellement, à la papetière qui reçoit ces biogaz-là.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

100 **M. JEAN MBARAGA :**

Je vais laisser Marie-Josée justement vous dire les documents qu'ils ont déposés.

LE PRÉSIDENT :

105 D'accord. Madame Gauthier?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

110 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour !

115 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

On avait demandé les études GERLED de caractérisation. Ce que le ministère a, c'est les deux études qui ont été déposées par BFI dans l'étude d'impact. J'ai quand même déposé le 120 rapport de synthèse de Dessau Soprin qui fait un peu le tour des études de 93, de 2001, et qui fait le tour aussi... parce que ce lieu-là a été déclassé par le ministère. Donc, avec l'approbation du ministère, suite à ces études de caractérisation, on a déclassé le lieu. Alors, ça fait le tour, ce rapport synthèse, des informations concernant le GERLED. Alors, j'ai déposé ça.

125 On avait demandé les modifications de certificat d'autorisation. Toutes les modifications

ont été déposées. Et j'ai les informations concernant le bassin temporaire aussi. On avait demandé donc... la modification concernant ce bassin temporaire là a été délivrée le 31 janvier 2007. Le début de l'utilisation du bassin, c'est février 2007, donc suite à l'autorisation.

130 La compagnie a vidé complètement donc le lixiviat... en fait, la raison d'être de ce bassin-là, c'est que les précipitations de 2006, 2007 ont été quand même hors du commun cette année, ont été exceptionnelles. Alors, c'est pour ça que, temporairement, on a eu besoin d'un bassin pour détourner les eaux de lixiviation qui sont quand même, de ce bassin-là, qui ont été pompées vers le système de prétraitement de BFI.

135 Alors, on a donc débuté l'utilisation de ce bassin-là en février 2007 et on a terminé, il a été complètement vidé le 3 octobre 2007. Et en janvier, on l'a complètement démantelé, enlevé les clôtures, parce qu'il y avait des clôtures alentour, tout ça. Donc, il n'y a plus de bassin à l'heure actuelle.

140

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Gauthier.

145 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Il y avait cette information-là. J'avais des informations aussi concernant... mais je vois que madame Fortin n'est peut-être pas là. Ça serait peut-être mieux de l'attendre, je ne sais pas, concernant l'urgence, qui fait quoi? L'urgence, est-ce que c'est une plainte, etc. Et j'avais des précisions, parce qu'on a bonifié notre traitement de plaintes pour BFI aussi. Donc, je pourrais bonifier les informations. Je ne sais pas si vous voulez que je le fasse maintenant ?

150

LE PRÉSIDENT :

155 Vous préférez peut-être attendre ce soir que madame Fortin soit présente?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Parfait! Pas de problème.

160

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous nous reviendrez ce soir avec cette information-là.

165 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

170

Merci, Madame Gauthier.

Monsieur Hakizimana?

175

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Bonjour. Je n'ai pas de documents à déposer pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

180

Parfait, merci. Monsieur Rochefort?

M. MICHEL ROCHEFORT :

185

Aucun document à déposer non plus.

LE PRÉSIDENT :

190

Monsieur Rochefort, on m'a informé que vous deviez quitter peut-être pendant une demi-heure cet après-midi.

M. MICHEL ROCHEFORT :

195

Oui, à 2 h 30 pour une demi-heure maximum.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Ça fait qu'on vous remercie de nous l'avoir spécifié.

200

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Papillon?

M. LUC PAPILLON :

205

Bonjour, Monsieur le Président. Non, aucun nouvelle documentation si ce n'est que, hier soir, j'ai omis de vous dire que j'ai déposé les deux rapports qui sont le produit de l'étude conjointe réalisée Terrebonne-Repentigny concernant les goélands, les passes migratoires, etc. Alors, ça a été déposé.

210

Concernant la question de zonage qui a été posée hier par madame Bigué, je crois, de

215 mémoire, les éléments constituant le dossier de la Ville de Terrebonne sont déjà inclus dans le document déposé lundi soir. Maintenant, les compléments d'informations recherchées seraient des informations émanant de la MRC les Moulins et on est en train de travailler avec eux afin que les documents pertinents vous soient produits par la MRC les Moulins.

LE PRÉSIDENT :

220 Merci, Monsieur Papillon.

M. LUC PAPILLON :

Merci.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame Gauthier?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

230 Je m'excuse. J'ai aussi oublié de vous mentionner, comme j'ai parlé beaucoup de notre déclaration de services aux citoyens, j'en ai déposé neuf copies aussi à l'avant.

LE PRÉSIDENT :

235 Merci. Monsieur Bélanger?

M. GHISLAIN BÉLANGER :

240 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

245 Bonjour.

M. GHISLAIN BÉLANGER :

Nous n'avons pas de documents à déposer.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Maintenant, on va passer à la présentation du promoteur relativement à son biogaz, système de traitement.

255 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je passe la parole à monsieur Jacques Dubois.

260 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute, Monsieur Dubois.

M. JACQUES DUBOIS :

265 Merci. Bonjour, Monsieur le Président. Jacques Dubois, Seneca. Je vais vous parler aujourd'hui du projet pour la production de gaz naturel à partir de biogaz.

270 Les objectifs de ce projet-là sont de valoriser le biogaz qui est présentement brûlé en torchère, d'utiliser une technologie membranaire qui a été développée par Air Liquide et d'injecter ce gaz naturel dans le pipeline qui est situé non loin de la centrale.

275 Je vais vous expliquer ici brièvement le schéma de procédé. Ce qu'on a ici en bleu dans le cadre, c'est ce qui est déjà en place. Donc, on a le biogaz qui arrive du champ gazier, une première séparation pour enlever l'eau, une soufflante qui pousse le biogaz vers quatre torchères qui sont présentement installées tout près de la centrale et, encore ici, le champ 4 avec deux torchères qui permettent de brûler le biogaz.

280 À ces points d'intersection ici, on va raccorder une conduite pour amener le biogaz vers un premier compresseur, puis on va avoir un prétraitement. C'est-à-dire qu'on va refroidir le biogaz de façon à enlever l'eau, puis les H₂S et les COV. Le gaz, légèrement purifié, va passer dans un premier stage de membrane pour être purifié. On va enlever le CO₂. Puis de l'autre côté, on va avoir du CH₄, encore du CO₂ et de l'azote.

285 Un deuxième stage de filtration qui va nous permettre d'enlever les résidus de CO₂ qui vont être retournés à l'entrée de la soufflante. Ici, à la sortie de ce deuxième stage, il va nous rester du méthane et de l'azote. On va passer dans un lit de zéolite pour enlever l'azote résiduel. Puis ce gaz-là qui est purifié, qui est maintenant du méthane, peut être injecté dans le pipeline qui est situé non loin de la centrale.

290 Pour ce qui est des résidus qui vont sortir de ces premier stage et deuxième stage, c'est-à-dire premier stage et le réservoir de zéolite, ils vont être détruits dans une torchère qui est adaptée pour ce genre d'application.

295 Ici en haut, on voit un exemple du filtre qu'on utilise pour séparer le méthane et le CO₂. Ça ressemble un peu à des spaghettis dans lesquels le gaz passe, puis on sépare par des membranes les molécules.

Ici, ce sont des photos d'une installation typique aux États-Unis. On a ici la séparation...

300 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dubois...

305 **M. JACQUES DUBOIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

310 ... au lieu de dire «ici», parce que dans les transcriptions, «ici», ça ne veut pas dire grand-chose.

M. JACQUES DUBOIS :

315 Excusez.

LE PRÉSIDENT :

320 Ça veut dire à peu près n'importe quoi. Donc, faites référence peut-être à la figure en disant: «La première figure à gauche» ou «La première photo à la gauche».

M. JACQUES DUBOIS :

Oui.

325

LE PRÉSIDENT :

Ça va beaucoup mieux pour les transcriptions.

330 **M. JACQUES DUBOIS :**

D'accord. Donc, la première photo à gauche montre une unité de traitement, de filtration du biogaz pour séparer le méthane du dioxyde de carbone ou du bioxyde de carbone plutôt et, à droite, on voit les réservoirs de zéolite pour séparer l'azote du méthane.

335

On voit ici la photo du site avec les quatre champs. On a mis cette photo-là de façon à ce qu'on puisse voir l'emplacement où la centrale est localisée et où on va installer l'unité de traitement du biogaz qui serait juste à côté de la centrale existante.

340 J'ai inséré ici dans la présentation les quantités de biogaz qui vont être captées pour

345 chacun des champs. Donc, en bas complètement à la ligne mauve qui est le champ 1, on voit que le débit du champ 1 est beaucoup plus faible que les autres étant donné que ce sont des déchets beaucoup plus âgés, le champ 2 qui est juste au-dessus. Ensuite de ça, par-dessus, on a le champ 3 et le champ 4 et, finalement, les deux courbes qui viennent compléter pour le nord-ouest et le nord centre.

350 En haut complètement, on a une ligne qui fait l'addition de toutes ces courbes-là pour montrer le débit qui va être capté et traité soit pour faire du méthane, soit pour faire fonctionner la centrale électrique.

355 Ici, c'est encore un autre graphique qui montre la quantité de biogaz qui va être disponible pour cette unité de traitement et la quantité de gaz naturel qui va être produit. On parle environ que 87 % du méthane qui est contenu dans le biogaz va être transformé pour être envoyé dans le pipeline.

360 Naturellement, en réduisant la quantité de CO₂ qui est produit par la combustion du méthane présentement dans les torchères, on va réduire les gaz à effet de serre. C'est un tableau qui montre ici, de 2009 à 2021, la quantité de tonnes par année qu'on prévoit réduire au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Donc, on part de 179 000 à 120 000 tonnes par années.

365 On le représente ici, dans la prochaine diapositive, sous forme d'un graphique. Donc, ce sont les mêmes chiffres, mais de forme graphique. On voit qu'il y a une augmentation de réduction de gaz à effet de serre étant donné que, de plus en plus, on va traiter du gaz pour faire du gaz naturel.

370 Donc, je vais parler du degré d'avancement du projet. Présentement, il y a une firme de consultants américaine qui a été engagée pour définir le projet, consulter sur les types d'équipements qu'on va utiliser pour ce projet-là. Il y a déjà des visites d'installations qui ont été faites aux États-Unis pour ce genre d'installation-là.

375 La pré-ingénierie a été pratiquement complétée. C'est-à-dire, on a sélectionné les technologies. On a fait un premier budget de capitalisation et un échéancier des travaux. On prévoit que ces travaux-là vont se compléter de façon à permettre une mise en service en 2009.

Présentement, les prochaines étapes seront un processus pour la sélection d'une firme d'ingénierie locale pour faire l'ingénierie détaillée. Et BFI est aussi en pourparlers pour vendre le gaz naturel à différents clients. C'est tout. Merci.

380 **LE PRÉSIDENT :**

Lorsqu'il est question de pourparlers avec différents clients, on pense qu'il y a TQM, il va de soi, mais les autres clients potentiels, ça serait dans quel domaine?

385 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je vais passer la parole à monsieur Yves Normandin qui est très proche de ce projet.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. YVES NORMANDIN :

395 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Normandin.

400

M. YVES NORMANDIN :

405 Donc, effectivement, il y a TQM. Même, il y a Gaz Métropolitain qui serait intéressée à une portion en partie ou en total de notre quantité de biogaz. Ils sont en train d'évaluer les coûts d'infrastructure pour se rattacher sur le pipeline de TQM qui est en face de chez nous.

410 Il y a des papetières qui sont intéressées aussi au biogaz. Il y a aussi une usine de traitement d'eau qui est intéressée. Puis il y a aussi d'autres entreprises comme des brokers en énergie – excusez-moi le terme anglais – mais des courtiers en énergie qui seraient intéressés et à vendre *on a spot market* l'énergie, des blocs d'énergie.

415 Ce qu'on tend à vouloir faire dans un premier temps, c'est peut-être d'avoir plusieurs clients pour s'assurer d'un éventail de revenus associés au volume de biogaz qui va augmenter dans le temps.

LE PRÉSIDENT :

La quantité de mètres cubes produits par semaine, ça correspond grosso modo à...

420 **M. YVES NORMANDIN :**

Oh ! Bien, moi, je l'ai en pieds cubes/minute malheureusement, à moins que quelqu'un ait une calculatrice toute proche. Mais c'est grosso modo 5 000 pieds cubes/minute.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Avec les ingénieurs que vous avez dans la salle, il y en a sûrement un qui a une calculatrice.

430 **M. YVES NORMANDIN :**

Malgré qu'il y avait une courbe qui montrait en mètres cubes/heure sur une des fiches. J'espère que je me tromperai pas. Là, vous le voulez par semaine ou... est-ce que tu peux afficher la courbe, s'il te plaît?

435 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y de façon journalière, ça va être plus simple. Ça va faire une multiplication de moins.

440 **M. YVES NORMANDIN :**

Donc, si on dit grosso modo donc 5 000 mètres cubes/heure, donc fois 24...

445 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à partir des biogaz, il y aurait quand même une génération importante de cent vingt quelque mille mètres cubes par jour, c'est ça?

450 **M. YVES NORMANDIN :**

Exact.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

460 Moi, j'aimerais qu'on parle un peu de l'efficacité. Présentement, il y a 11 300 mètres cubes par heure qui est brûlé par les torchères. À partir de ce projet-là, ça pourrait réduire de combien?

465 **M. YVES NORMANDIN :**

Réduire les quantités de gaz à effet de serre?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

470 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

475 Réduire les biogaz qui sont brûlés.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Moi, je regarde juste en termes d'efficacité.

480 **M. YVES NORMANDIN :**

Oui.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

485 Là, présentement, il y a 2 400 mètres cubes qui est acheminé à la centrale électrique?

M. YVES NORMANDIN :

490 Exact.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

495 Et il y a 11 300 mètres cubes qui est acheminé aux torchères pour être brûlés. Si j'ai bien compris avec les discussions qu'on a eues au cours de la semaine, vous n'augmentez pas la production d'électricité.

M. YVES NORMANDIN :

500 Non.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

505 Donc, j'imagine que votre projet va soutirer du méthane à partir des 11 300 mètres cubes qui sont brûlés.

M. YVES NORMANDIN :

510 Oui.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Donc, moi, ce que je voudrais savoir, c'est l'efficacité. On va récupérer combien sur le 11 300?

515

M. YVES NORMANDIN :

Je vais laisser la parole à monsieur Jacques Dubois.

520

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Et je vais avoir d'autres questions pour vous tantôt, mais je sais que vous n'êtes pas loin.

M. JACQUES DUBOIS :

525

Donc, la question est à savoir combien de biogaz va être acheminé à la nouvelle unité de traitement. C'est-à-dire que tout le biogaz présentement qui est brûlé en torchère va être traité. Donc, les torchères actuelles, en autant que l'unité fonctionne, vont être éteintes.

530

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Mais, tout à l'heure, vous avez dit qu'il y avait du CO₂...

M. JACQUES DUBOIS :

535

C'est ça.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

540

... qui allait être réacheminé aux torchères pour réduire les gaz à effet de serre.

M. JACQUES DUBOIS :

545

Il va avoir une torchère dédiée spécifique à ce système-là, qui va être fournie avec ce système-là. C'est pas les torchères qui sont là actuellement, c'est une torchère spécifique pour ça.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

550

J'y reviendrai au CO₂ dans quelques instants, mais vous parliez de 87 % du méthane qui allait être récupéré. Est-ce que mon raisonnement est correct si je dis que c'est 87 % du 11 300 mètres cubes?

M. JACQUES DUBOIS :

555

Ce n'est pas tout à fait ça parce que, dans le biogaz, il y a environ 50 % de méthane. Puis de ce 50 % de méthane-là, 87 % de ce méthane-là va être envoyé au pipeline. Le reste est retourné à la torchère qui va brûler ce méthane-là avec les COV, les H₂S et les autres contaminants.

560

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Puis le CO₂, lui, il va être traité comment pour...

565

M. JACQUES DUBOIS :

Le CO₂ va passer dans la torchère avec le reste des contaminants, puis il va être émis à l'atmosphère. Parce que le CO₂, ce n'est pas un produit combustible, c'est un gaz inerte.

570

LE PRÉSIDENT :

En termes de réduction des GES, ça va donner quoi?

M. JACQUES DUBOIS :

575

Ce qui a été calculé, c'est qu'on... le gaz naturel qui va être produit va déplacer du gaz naturel qui, normalement, aurait été utilisé pour la combustion dans des chaudières. Donc, ce qui arrive, c'est qu'au lieu de brûler le biogaz qu'on brûle actuellement, on va produire du gaz naturel qui va remplacer du gaz naturel qui aurait normalement été utilisé pour la combustion.

580

Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on réduit les consommations de gaz naturel par notre gaz. Donc, le gaz qui aurait été brûlé normalement, il va être brûlé ailleurs, mais l'énergie va être utilisée. Je ne sais pas si vous me suivez ?

585

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Il n'y a pas de problème.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

590

Puis ce projet-là, c'est un projet de combien d'investissement?

M. JACQUES DUBOIS :

595

On parle d'un ordre de grandeur de 25 M\$.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

25 M\$?

600

M. JACQUES DUBOIS :

25 M\$.

605

LE PRÉSIDENT :

Et tantôt, vous aviez parlé d'un échéancier. Est-ce que c'est possible d'avoir un aperçu de l'échéancier?

610

M. JACQUES DUBOIS :

La prochaine étape, c'est d'octroyer un contrat à une firme d'ingénierie pour faire l'ingénierie détaillée. Puis, par la suite, l'échéancier détaillé va être préparé à ce moment-là.

615

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour l'instant, vous n'avez aucun échéancier?

M. JACQUES DUBOIS :

620

Le seul échéancier, c'est des grandes lignes. On parle de l'ingénierie détaillée, peut-être de quelques mois. Par la suite, il y a l'achat des équipements qui va être probablement une année ou quelque chose comme ça. Donc, on prévoit que, en 2009 ou la mi-2009, on devrait être en opération.

625

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

C'est donc dire que c'est plus qu'un engagement. C'est un projet réel que la compagnie escompte réaliser...

630

M. JACQUES DUBOIS :

Je ne peux pas répondre pour la compagnie.

635

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Non, mais ce que je veux dire, c'est un projet, mais c'est un projet qui est susceptible de se produire toutes choses étant égales par ailleurs. Ce n'est pas juste une idée lancée comme ça. Après ça, je glisse vers vous tranquillement pas vite.

640

M. YVES NORMANDIN :

645

Disons que c'est un projet qu'on a caressé depuis longtemps pour exploiter les biogaz. On a essayé à différentes occasions... exemple, juste pour remettre dans le contexte, à Lachenaie, c'est qu'on a notre centrale qui a été établie depuis 1996 en opération.

650

En 2003, on a participé à un appel d'offres d'Hydro-Québec pour la production d'électricité. On voulait à ce moment-là augmenter de 12 mégawatts notre capacité. Or, notre offre a été rejetée, ainsi que celle des autres, excepté pour un des soumissionnaires.

655

À ce moment-là, il y a eu un autre projet avec Gaz Métropolitain pour la mise en place d'un pipeline dédié pour le biogaz brut vers quatre compagnies localisées sur l'île de Montréal. Il y en avait une à Le Gardeur, une concernant l'hôpital comme client potentiel, et l'autre, c'était Lomex et aussi l'usine d'épuration de la CUM. Or, compte tenu du projet qui a été réalisé à un autre site d'enfouissement en pipeline dédié, Gaz Métropolitain a décidé de se retirer de ce domaine-là.

660

À ce moment-là, nous, compte tenu de tout ça, on a décidé de regarder d'autres opportunités, parce qu'on considère que c'est de l'énergie en pure perte qui est, même estimée par Gaz Métropolitain, un équivalent de peut-être 1 % de leur volume en termes de gisements gaziers et, à ce moment-là, c'était de le valoriser au maximum.

665

On s'est tourné vers cette technologie-là membranaire qui, aux États-Unis, est à grande échelle. Donc, on a été visiter des installations, mais dans BFI, il n'y en avait aucune dans notre compagnie. Alors, la compagnie-mère a décidé d'en faire une plate-forme. Ici, cette plate-forme donne les fruits escomptés mais, à ce moment-là, il va avoir d'autres rejets on peut dire dans les autres sites d'enfouissement.

670

Il y a aussi d'autres sites d'enfouissement qui ont des centrales électriques de l'ordre de 12 mégawatts, entre autres à Seneca Meadows, et d'autres plus petites ailleurs.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

675

Hier, vous nous avez parlé d'autres aussi projets qui s'en viennent. Vous en aviez trois autres, je pense. Pouvez-vous nous...

M. YVES NORMANDIN :

680

Bien, à l'intérieur de BFI, comme je mentionnais, il y a la gazéification avec un partenaire à un centre d'enfouissement à Austin au Texas. C'est pour faire la gazéification de matériaux secs, donc retirer le bois, déchiqueter les pneus qui sont reçus à cet endroit-là, les

déchiquter et en faire de l'énergie avec un partenaire.

685 Ensuite, à Seneca Meadows, ils déchiqettent les pneus, eux, pour en faire, exemple la base, à la place de mettre du sable drainant dans le fond des cellules, ils l'utilisent comme fond drainant dans les cellules plutôt que le sable.

690 Ici à Lachenaie, quand on regarde quand même ce qu'on va réaliser dans le temps, compte tenu... on va dire, il y a le site d'enfouissement. On parle d'un centre de compostage de déchets verts qui doit être ajusté au marché, parce que les conditions ne sont pas entièrement réunies pour en faire un centre de compostage de 100 000 tonnes. Excepté peut-être depuis la mise en place de leur redevance exigible, ça stimule beaucoup plus les industriels à faire du recyclage, de la valorisation, les entreprises qui voudraient avoir – je prends un terme – un «écologo» quelconque pour se montrer plus verts. Donc, on a de plus en plus de demande dans
695 ce contexte et, à ce moment-là, il y a des entreprises, là on regarde sérieusement la mise en place d'un centre de compostage et de déchets reliés aux ICI.

700 Et l'autre, mais ça serait une autre phase, je vous dirais que c'est peut-être une prospective, mais on regarde déjà un procédé, mais dans lequel, une fois que le système de mise en place de la valorisation des biogaz va se faire, compte tenu qu'éventuellement dans les municipalités aussi il va avoir de la cueillette sélective de déchets putrescibles, et aussi du ICI, bien, éventuellement il pourrait s'accoler à un site comme le nôtre un centre pour valoriser les déchets via la digestion anaérobie.

705 Donc, à la place que la grosse portion du biogaz devienne éventuellement... provienne du site d'enfouissement, elle va provenir de la digestion anaérobie pour alimenter aussi le centre de séparation des biogaz. Est-ce que ça va comme explication?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

710 Oui. Merci beaucoup.

M. YVES NORMANDIN :

715 De rien.

LE PRÉSIDENT :

720 D'accord. Au niveau de votre projet, il y a un échéancier. Qu'est-ce qui pourrait faire que ce projet-là ne verrait pas le jour?

M. YVES NORMANDIN :

Je vous dirais, basé sur les pro forma qu'on a faits, si les dernières prochaines études

725 qui sont réalisées, comme la sélection des équipements, avoir des prix fermes sur les
équipements, les délais de production, etc., je vous dirais il y a beaucoup de gens qui sont
intéressés au gaz naturel produit. Donc, je ne vois pas trop d'obstacles, pour l'instant en tout cas.
Je n'en vois pas beaucoup, parce que les gens sont intéressés. Il y a même des entreprises, je
ne les nommerai pas, mais une entre autres qui – sans dire nous harceler – semble très, très
730 intéressée à prendre notre gaz naturel.

Alors, je n'ai pas l'impression que ça va être un problème, surtout qu'eux, en même
temps, pourraient faire une économie de l'ordre de 1 \$ le gigajoule, parce que ce gaz naturel là,
qu'ils consomment actuellement, provient de l'Ouest canadien. Donc, à ce moment-là, c'est une
735 énergie de déplacement, ils font une économie, ils sont plus verts, puis ça leur coûte moins cher.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Mbaraga, du côté du ministère, comment voyez-vous ce projet de
740 valorisation des biogaz?

M. JEAN MBARAGA :

Monsieur le Président, je pense que je vous ai rapporté dernièrement tous les efforts que
745 le ministère veut faire pour favoriser, je dirais, la valorisation justement au lieu simplement de les
détruire.

Je vous ai dit que, d'ici quelques semaines, le ministère va lancer un appel d'offres pour
que justement les promoteurs, qui veulent aussi bien détruire que valoriser les biogaz, vont profiter
750 de crédits justement, d'achat de crédits de CO₂. Donc, le ministère est très, très, très favorable
à la valorisation de ces biogaz-là.

LE PRÉSIDENT :

755 Sans aller dans le détail, est-ce que cette valorisation pourrait faire partie d'un futur décret
ou l'obligation de faire une valorisation pourrait être un... sans nous confier un secret, là.

M. JEAN MBARAGA :

760 Donc, je vais vous dire la position officielle.

LE PRÉSIDENT :

Oui.
765

M. JEAN MBARAGA :

C'est que, effectivement, on ne peut pas imposer, on ne peut pas imposer la valorisation, mais on l'encourage fortement.

770

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Oui, Monsieur Fortin?

775

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Il me restait une petite dernière, une question technique. Dans l'étude d'impact, on mentionne qu'on augmente le nombre de torchères. Avec ce projet-là, j'imagine qu'on n'augmentera pas le nombre de torchères?

780

M. YVES NORMANDIN :

Aucunement, parce qu'on doit toujours avoir la capacité de destruction du biogaz au cas où il y aurait une panne quelconque.

785

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci beaucoup.

790

M. YVES NORMANDIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

795

Merci. Nous allons maintenant continuer avec le prochain participant, monsieur Michel Legris. Monsieur Legris n'est pas là? Madame Sylvie Langlois Brouillette? Madame Brouillette n'est pas là. Monsieur Marc Corriveau? Monsieur Corriveau n'est pas là. Monsieur John Burcombe? Monsieur Burcombe n'est pas là non plus.

800

Monsieur Guy Plamondon? Bonjour, Monsieur Plamondon.

M. GUY PLAMONDON :

805

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire.

J'ai posé une question cette semaine, et puis je suis resté sur mon appétit. Quand on a parlé des nez électroniques qui sont à 2,5 mètres de hauteur, versus la distance, est-ce qu'on

peut savoir combien de H₂S ont été détectés aux nez électroniques?

810

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question à celui qui sûrement en connaît plus que vous et moi, c'est-à-dire monsieur Pagé. Monsieur Pagé, vous avez bien compris la question de monsieur Plamondon?

815

M. THIERRY PAGÉ :

Monsieur le Président, juste pour permettre peut-être de réexpliquer le fonctionnement des nez électroniques, les nez électroniques ne font pas de mesure spécifique des composés chimiques. Donc, il n'y a pas de mesure de H₂S. Il n'y a pas de mesure de méthane. Il n'y a pas de mesure de COV.

820

Les nez électroniques visent à reproduire, en fait donner une indication équivalente à celle d'une observation d'un jury d'olfactométrie. Donc, l'unité de mesure, ce sont des unités-odeurs par mètre cube, comme le ferait un olfactomètre à dilution dynamique avec un jury de quatre ou six personnes.

825

Donc, on va intégrer en fait la présence de tous les gaz et ce qu'on va donner comme mesure, c'est la résultante en termes de perception d'odeurs qui est associée chez l'être humain. Donc, il n'y a pas vraiment de mesure de H₂S mesuré au nez électronique.

830

LE PRÉSIDENT :

Mais s'il ne mesure pas ce qui est ressenti à l'extérieur, comment fait-on... dans le fond, je veux dire, il sert à quoi finalement ce nez électronique là?

835

M. THIERRY PAGÉ :

Donc, en parallèle avec le nez électronique, il y a aussi des mesures de H₂S avec un détecteur spécifique. Et pour répondre à la question de monsieur, je pourrais peut-être me permettre de vous présenter les résultats qui ont été obtenus pour la mesure de H₂S.

840

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

845

M. THIERRY PAGÉ :

Les résultats qu'on vous montre ici figurent dans l'étude d'évaluation de la qualité de l'air

850 que Odotech a déposée, en fait qui figurent dans les documents disponibles pour la commission.
Donc, ce n'est qu'un résumé que vous voyez ici.

855 Donc, je vous rappelle qu'il y a deux stations d'échantillonnage, une qui est la station est
et une qui est la station sud. Et le H₂S est un composé qui est réglementé selon trois périodes de
temps au MDDEP. Il y a un critère sur quatre minutes, il y a un critère sur une heure et il y a un
critère donc la moyenne annuelle.

860 Donc, ici en fait, toujours pour des fins de comparaison, donc, on voit la mesure qui a
été faite sur le site. Donc, dans la première section du tableau pour la transcription, donc
mesure/site, on voit que la mesure maximum qui a été mesurée, c'est 4,92 microgrammes par
mètre cube alors que la norme est de 4,9 sur quatre minutes. Le critère de qualité de l'air est de 6
et la mesure maximum est de 4,9.

865 On peut comparer aussi avec la modélisation, parce que notre fameuse étude de
dispersion atmosphérique, on a fait la modélisation. Donc, on a voulu indépendamment voir, si
on met un récepteur au poste de mesure, comment ça se compare, qu'est-ce que donne le
modèle. Et on voit que le modèle donne le même ordre de grandeur.

870 Sur le maximum horaire, donc le maximum permis est de 14, et on voit que la norme est
respectée sur moyenne annuelle. Aussi on est à 0,14 qui est mesuré, et la norme est 2. Donc,
on respecte à la station est.

875 À la station sud, on voit les mesures encore une fois. Seulement que sur quatre minutes,
on a dépassé la norme à quelques reprises. En fait, il y a des mesures à toutes les quatre
minutes depuis plusieurs mois, c'est presque une année de mesures. En fait, il y a six fois quatre
minutes où on a dépassé la norme, mais c'est à l'intérieur des limites de la propriété. Et sachant
qu'il y a la dispersion, on sait que, dans le voisinage, on respecte haut la main les critères de
qualité de l'air qu'il pourrait y avoir.

880 Donc, ça, ce sont les mesures de H₂S qui ont été faites au suivi. Et en parallèle avec ça,
les nez électroniques, eux, vont faire des mesures d'unités-odeurs, donc pour déterminer
combien ça sent en termes d'unités-odeurs.

LE PRÉSIDENT :

885 Donc, vous me dites que, à la station sud, il y a eu un dépassement six fois quatre
minutes. C'est sur un nombre de séquences de combien?

M. THIERRY PAGÉ :

890 C'est 56 000 mesures.

LE PRÉSIDENT :

895 56 000 mesures. Donc, il y a seulement que six fois?

M. THIERRY PAGÉ :

900 Oui. Et sachant que c'est à l'intérieur des limites du terrain, donc on sait qu'avec la dispersion et la dilution qu'il va y avoir, au bout de 1 000 mètres, on est certains qu'on est bien en deçà des normes, on respecte les critères de qualité de l'air dans le voisinage.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

905 Mais durant l'épisode de quatre minutes, puis je vais poser ma question au ministère de l'Environnement, est-ce que ça peut se traduire en nuisances au niveau de *la Loi sur la qualité de l'environnement*? Parce que rendu à un niveau de tolérance d'unités-odeurs ou... bien, là, je ne parlerai pas en unité-odeur, je vais y revenir tantôt avec les unités-odeurs. Mais en termes de dépassement du critère de la qualité de l'air, c'est synonyme de plaintes?

910

M. JEAN MBARAGA :

915 Monsieur le Commissaire, ce que monsieur Pagé vient de dire, ça, c'est à l'intérieur du périmètre de la propriété. Tant qu'ils respectent le critère à l'intérieur du périmètre, il n'y a pas de problème.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

920 Donc, je vais continuer avec le nombre d'unités-odeurs. Donc, vous dites le nez électronique va mesurer une charge d'odeurs. Est-ce que vous avez mesuré la charge d'odeurs du site?

M. THIERRY PAGÉ :

925 Techniquement, pour mesurer la charge d'odeurs, on va dire le taux d'émission d'odeurs du site, c'est fait par le processus d'échantillonnage à la source que j'avais parlé le premier soir qu'on s'est rencontrés.

930 Par contre, les nez électroniques, eux, font des mesures d'odeurs, un peu comme le H₂S, donc en air ambiant. Et là, il y a des mesures d'unités-odeurs, en termes d'unités-odeurs qui sont faites sur une base régulière aussi.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

935 Mais les deux nez que vous avez, vous vous en servez. Concrètement, qu'est-ce que

vous faites avec les résultats des deux nez?

M. THIERRY PAGÉ :

940 Je vais vous montrer pour commencer des résultats au niveau des nez électroniques. Je vais vous montrer ce que ça donne.

945 Donc, on rappelle que, ici, il n'y a pas de norme pour les odeurs. Donc, on ne se réfère pas aux normes. Mais encore une fois, donc, on a la station est et on a la station sud. Et on compare toujours avec la modélisation, parce que la modélisation est intéressante, ça nous permet, d'une part, de voir est-ce que des processus complètement indépendants nous donnent des mêmes ordres de grandeur. C'est ce qu'on avait fait avec le comité de suivi interne, on s'est aperçu que ça donnait des ordres de grandeurs similaires.

950 Donc, ici pour le nez électronique est, donc par rapport au maximum, donc ce nez électronique là est, lui va être soumis à des odeurs à la fois provenant du biogaz et à la fois des déchets. Donc, par sa position, il peut être exposé à deux types d'odeurs principalement, tandis que le nez sud, ça va être essentiellement des odeurs de biogaz.

955 Donc, on voit que la modélisation au premier maximum est de 16,9 et la mesure maximum qu'on ait faite, en termes d'unités-odeurs par mètre cube, était de 15,1. Donc, on a une bonne correspondance. Au 99e centile, on est à 6,7 et on a mesuré 6 au nez électronique, 98e percentile, modélisation 4,3, et on est à 5,1.

960 Donc, il y a deux éléments qui sont intéressants ici. C'est qu'on voit que les concentrations maximales mesurées correspondent avec la modélisation. Donc, déjà, on peut se dire : c'est comme deux méthodes indépendantes qui viennent se supporter l'une l'autre, mais c'est aussi la moyenne au nez électronique qui est mesurée, qui est, j'attire votre attention, à 4,4.

965 Ce que ça veut dire, c'est que le modèle, lui, prédit la concentration d'odeurs qui provient du site, tandis que le nez électronique, lui – un peu comme le détecteur de H₂S – mesure le bruit de fond ambiant et ce qui vient du site. Et ce qu'on voit, comme les nez électroniques sont positionnés à l'orée d'un bois et lorsqu'il y a des vents contraires, donc la moyenne est influencée par toutes les directions de vent, on voit qu'on a une moyenne de 4,4, et que la moyenne sur les
970 deux nez électroniques est de 4,4, 4,5.

975 Donc, on a un bruit de fond ambiant. Ce qu'on s'aperçoit, c'est qu'on mesure un bruit de fond ambiant de 4 unités-odeurs. Donc, ça, ça correspond à une odeur qui est perceptible, entre perceptible et très perceptible, ce qui est logique à ce qu'on voit dans la littérature aussi.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Mais en haut de quel nombre d'unités-odeurs ça se traduit par des nuisances aux termes de la LQE? Est-ce que ça serait en haut de 5?

980

M. THIERRY PAGÉ :

Je rêverais de pouvoir vous donner une réponse, parce que...

985

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Vous n'avez pas de littérature là-dessus?

M. THIERRY PAGÉ :

990

... le terme de nuisance d'un point de vue des odeurs n'est pas défini. Je n'ai jamais lu un auteur qui définissait la nuisance.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

995

Je peux formuler ma question autrement. Vous n'avez pas de littérature qui pourrait décrire en haut d'un seuil que ça se résulterait en termes de plaintes.

M. THIERRY PAGÉ :

1000

Donc, relativement en termes de plaintes, il y a différents auteurs. Et certains auteurs vont dire qu'à partir de 5 unités-odeurs, donc une odeur très perceptible, comme elle est très perceptible, on pourrait s'attendre à avoir des plaintes. Et d'autres auteurs vont dire 10 unités-odeurs où, en fait, on pourrait s'attendre.

1005

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Oui.

1010

M. THIERRY PAGÉ :

Donc, on pourrait s'attendre à ce que ça soit entre 5 et 10 unités-odeurs où ils seraient susceptibles de recevoir des plaintes. Mais, encore une fois, tout ce qui est dit relativement à ça, c'est toujours le conditionnel et il n'y a pas de grande affirmation, parce que c'est un mécanisme complexe entre ce qui va induire une plainte ou pas et il y a différents facteurs.

1015

Mais, encore une fois, la constatation qu'on peut voir, c'est qu'on vient tomber avec une

1020 troisième mesure indépendante, qui confirme que les niveaux d'odeurs qui sont estimés dans le pourtour du site, bien, sont aux alentours de finalement 1 % à 2 % du temps dans l'année. Donc, on a une bonne caractérisation de la fréquence d'exposition aux odeurs.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1025 Oui, mais c'est parce que, dans le fond, avec toute la science qu'on a, avec l'utilisation de l'électronique, on a des dépassements qui durent... C'est sûr que, quand on parle de quatre minutes ou qu'on parle d'heures sur une année, mais durant le temps où l'épisode arrive, ça peut être des nuisances. Et il me semble que, avec la technologie, on aurait pu déterminer un taux qui représente des nuisances.

1030 Mais je vais poser ma question maintenant au ministère de l'Environnement. Est-ce que vous avez des normes ou est-ce qu'on pourrait se servir de ces unités-là pour outil?

M. JEAN MBARAGA :

1035 Monsieur le Commissaire, d'abord, merci de la question. Ce que BFI est en train de faire en termes de modélisation justement sur des odeurs, c'est une première en fait dans l'étude de lieu d'enfouissement technique. On n'a pas de norme. Il n'y a pas de modèle. En fait, c'est eux qui commencent par, justement, utiliser ce modèle-là.

1040 La seule modélisation qu'on a, c'est sur les SRT, sur les COV. Mais sur les unités-odeurs, on n'a pas de point de mesure.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1045 Peut-être pour un site, mais est-ce que c'est différent d'une plate-forme de matières pour faire du compost par exemple?

M. JEAN MBARAGA :

1050 Même en ce qui concerne le compostage, je ne suis pas sûr qu'ils aient déjà déterminé justement une dose en disant justement : « Cette dose-là, elle est nuisance de tant. »

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1055 Est-ce que vous pourriez faire une petite recherche au sein du ministère de l'Environnement pour voir par rapport à d'autres secteurs? Là, on parle d'un site d'enfouissement, mais sur, notamment, des plates-formes de compostage pour voir s'il n'y aurait pas des réflexions qui se font pour arrêter un nombre d'unités-odeurs qui pourrait nous donner des indications intéressantes sur... Dans le fond, ce qui est important, c'est d'être

1060 capable de mesurer une charge avec le bruit de fond, parce qu'il y a un bruit de fond ici, il y a plein de sources d'odeurs. Même, d'ailleurs, c'est une des difficultés qu'on a. Mais si on est capable de quantifier un site, puis qu'on est capable après ça de mesurer, on est capable d'intervenir, comprenez-vous?

1065 Est-ce que vous pourriez faire cette démarche-là au sein du ministère de l'Environnement?

M. JEAN MBARAGA :

1070 Avec plaisir, Monsieur le Commissaire. C'est quelque chose qui se fait dans le domaine agricole.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1075 Merci.

M. THIERRY PAGÉ :

Monsieur le Président, j'aimerais ajouter un point peut-être de comparaison.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. THIERRY PAGÉ :

1085 Si on se réfère à la norme française d'un point de vue des odeurs, elle ne s'applique pas aux sites d'enfouissement, elle ne s'applique pas au compostage, mais s'applique aux équarrisseurs. Donc, on sait que les odeurs d'équarrisseurs, c'est une des odeurs très offensives en termes de – comment dire – incommodation qu'il peut y avoir.

1090 Et la norme française, qui spécifie aussi la possibilité d'utiliser des nez électroniques pour faire le suivi, spécifie en fait une norme de 5. Donc, le critère en fait de la norme française, c'est 5 unités-odeurs au percentile 98 dans un rayon de 3 kilomètres du site. Donc, ça nous donne un élément de référence. Et dans ce cas-là, bien, la norme française serait respectée.

1095 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Merci beaucoup.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pagé, tant qu'à y être, on aimerait bien avoir de l'information. Donc, il doit y avoir de la documentation sur cette norme française, j'imagine ?

1105 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Je m'excuse ?

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1115 Je peux peut-être ajouter un élément d'information. Le ministère de l'Environnement, via son Règlement sur la qualité de l'atmosphère, l'article 16 de ce règlement-là, on a une norme à la source, au niveau industriel, 120 unités d'odeurs pour les usines d'équarrissage, les usines de béton bitumineux. Il y en a quelques autres. Je pourrai faire un extrait, là, si vous voulez que je dépose.

1120 Alors, à ce jour, le ministère de l'Environnement a normé des unités d'odeurs à la source au niveau industriel seulement. Ici, on parle de sources diffuses. Et le ministère, même avec son Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, n'a pas l'intention à ce jour... les dernières versions que j'ai vues de ce règlement-là, il y a aucune norme d'odeur pour des sources diffuses comme ça, et il y a plusieurs raisons.

1125 D'une part, on parle ici d'odeur, qui est très relatif. Quand on parle de 3 à 4 unités d'odeurs, ça veut dire que 50 % de la population va reconnaître cette odeur-là. Ça ne veut pas dire que ça va nécessairement créer une nuisance.

1130 Et souvent, c'est subjectif par rapport au type d'odeur. On va rester à côté d'un Dunkin Donuts, ça va peut-être avoir 30 unités d'odeurs, mais comme ça sent le beigne, ça ne nous incommodera pas parce que ça sent bon. Mais il y a quelqu'un d'autre, même cette odeur-là, peut dire : «Ça me donne mal à la tête.» Mais pour une personne, ça peut être 16, pour l'autre ça peut être 20, puis pour l'autre ça peut être 30.

1135 Ce qu'on sait, c'est que, entre 4 et 5, on reconnaît l'odeur. Ça, c'est une chose.

1140 L'autre problème que le ministère a, quand on met une norme dans une réglementation, il faut être capable, d'une part, techniquement d'atteindre cette norme-là. Et quand on met une norme, c'est pour un champ d'activité global. Donc, il faut savoir si la technologie d'épuration

existe. Ça n'existe pas dans tous les secteurs à ce jour.

1145 L'autre élément de difficulté qu'on a quand on met une norme réglementaire, encore faut-il la mesurer. Et il n'y a pas d'équipement, là il y a les nez électroniques à ce jour qui sont au point de recherche, mais il n'y a pas d'équipement de mesure. Moi, comme inspecteur du ministère, demain matin, je m'en vais sur un site pour valider si telle norme est respectée, je ne suis pas capable, parce que je n'ai pas d'équipement de mesure.

1150 Comme, par exemple, je vais faire un échantillonnage de l'eau. Je vais regarder s'il y a du phosphore dans l'eau. Je suis capable de prendre un échantillon, je l'amène en laboratoire, je le valide.

1155 Il n'y a pas de parallèle-là à l'heure actuelle pour les unités d'odeurs, sauf les panels de nez. Là, c'est à la source encore une fois. C'est qu'on prend à la cheminée un échantillon qu'on amène en laboratoire, qu'on fait sentir à un panel de nez humains, six personnes ou huit personnes, et on le traduit par un calcul mathématique à des unités d'odeurs.

1160 On en est là à l'heure actuelle dans la technologie. Alors, c'est toute la difficulté avec les unités d'odeurs d'imposer des normes.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1165 Mais c'est sûr que, quand c'est une odeur de chocolat, ça sent le chocolat. Ça sent 6 unités-odeurs...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1170 Mettons.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Oui, mettons.

1175 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Ça pourrait être 20, ça pourrait être 30.

1180 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Donc, c'est plus agréable.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1185 Exact.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1190 Ça, on comprend ça. Je prends l'exemple que vous avez cité, dans le cas d'une usine d'équarrissage, on est capable de déterminer que, en haut de 5 unités-odeurs avec, vous avez dit, 98 percentile dans un rayon de 3 kilomètres, c'est susceptible d'engendrer des nuisances, bien je pense qu'on a une piste là qui fait que, dans un cas, on est capable de quantifier et on est capable de...

1195 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Ce n'est pas tout à fait ça. On est capable de toujours quantifier. On le sait qu'entre 4 et 5, peu importe, chocolat, équarrissage, fleurs, déchets, entre 4 et 5, les gens vont reconnaître, vont savoir: «Ah! Ça, c'est du chocolat. Ah! Ça, c'est une rose. Ah! Ça, ça pue le biogaz.»

1200 Reste maintenant à savoir, dans tous les cas, cette personne-là, moi, Marie-Josée Gauthier, ça va être à combien que ça va me donner mal à la tête? Je ne le sais pas. Est-ce que ça va être à 16? À 20? À 5? Vous, Monsieur, la même odeur de biogaz, est-ce que ça va être à 5? À 10? À 15? On n'a pas le même seuil de perception. Notre système ne fonctionne pas nécessairement de la même façon. Donc, je n'aurai pas nécessairement mal à la tête en même temps que vous pour le même degré d'odeur. C'est ça la difficulté.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1210 Non, je comprends ça. Je fais juste répéter ce que monsieur Pagé nous a dit tout à l'heure, qui disait qu'il y avait une étude qui existait puis, je pense, probablement qu'il en existe peut-être deux, qui vient démontrer quand on est à côté d'un site, en haut d'un nombre d'unités-odeurs, il y a des problèmes qui se produisent.

1215 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Je laisse à monsieur Pagé discuter de cette étude-là.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1220 J'aimerais ça savoir s'il y a de telles études pour qu'on puisse les déposer, puis qu'on puisse les regarder comme il faut pour voir. Dans le fond, la question : est-ce qu'on est capable de quantifier, de mesurer, puis de se donner une balise pour être capable d'intervenir, être capable de contrôler et faire des suivis?

1225

M. THIERRY PAGÉ :

Le document que je vais déposer, c'est l'arrêté du 12 février 2003 du MEDD, ministère de l'Environnement et Développement Durable de la République française. Donc, c'est un arrêté. Donc, ça fait force de loi. Et dans cet arrêté-là, on demande de faire une mesure régulièrement ou d'utiliser des nez électroniques.

1230

LE PRÉSIDENT :

Mais de quelle façon ils en sont arrivés à déterminer que ça va être cette réglementation-là? Parce qu'on n'arrive pas à une réglementation sans, au préalable, avoir expérimenté, fait des essais, etc., etc.

1235

C'est beau avoir un arrêté, parce que les Français sont forts en arrêtés, ils en ont épouvantablement – je m'excuse, mais à toutes les semaines, il en sort un nouveau – moi, je veux savoir comment ils sont arrivés à ça.

1240

M. THIERRY PAGÉ :

Bien qu'on ait beaucoup d'activités en France, je pense que ça serait long d'expliquer toute la démarche qui est associée à ça. Je pense qu'il faut savoir que, en Europe, il y a une méthode standardisée pour mesurer les odeurs, qui est la EN13725, qui est une méthode olfactométrique qui est, en fait, la référence mondiale sur comment est-ce qu'on mesure les odeurs en termes d'olfactométrie pour quantifier les odeurs.

1245

1250

C'est la méthode qu'on a utilisée pour faire nos quantifications olfactométriques dans le cas de l'étude ici. Comment est-ce qu'ils en sont arrivés? En fait, c'est que, à un moment donné, ils ont tranché et c'est un outil pour avancer sur le développement.

1255

Et, à un moment donné, le MEDD a pris une décision de fixer une norme pour imposer une raisonnable. Un peu comme pour le bruit, bien, à un moment donné, on s'est dit: «Bien, ce qui est raisonnable, c'est tant de décibels.» Et pour eux, ils se sont dit : «Pour les odeurs, ça va être tant d'unités-odeurs, à telle fréquence, à tel niveau, à telle distance.»

1260

LE PRÉSIDENT :

Donc, ces nouveaux paramètres, parce que vous nous dites qu'il y en a plusieurs, vous savez, le ECL...

1265

M. THIERRY PAGÉ :

Le document de EN13725...

LE PRÉSIDENT :

1270

Oui.

M. THIERRY PAGÉ :

1275

... ça, je ne serais pas en mesure de le déposer, parce qu'il est protégé par droit d'auteur.

LE PRÉSIDENT :

1280

Je comprends.

M. THIERRY PAGÉ :

1285

Donc, je peux très bien donner la référence et les gens qui sont intéressés pourront se le procurer, mais c'est un document qui est protégé par droit d'auteur. Donc, ça, je ne pourrai en remettre copie.

LE PRÉSIDENT :

1290

Non, on comprend ça, parce que si le BAPE avait, justement, la négligence de le mettre sur son site Internet, ça nous coûterait une fortune. Et ceci étant dit, vous pouvez nous donner quand même la référence. Parfait, merci.

M. THIERRY PAGÉ :

1295

Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1300

Monsieur Hakizimana, vous avez un commentaire?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

1305

Oui. Puisque monsieur Pagé a parlé de cette étude en France, ce n'est pas seulement sur les usines d'équarrissage. Il y a un gros document qui a été fait par l'Institut national de veille sanitaire en France, je pense que le document est sorti en 2005, si je ne me trompe. C'est une brique de 500 pages peut-être.

Et dans ce document-là, on parle effectivement des odeurs, des nuisances. Et les 5

1310 unités-odeurs dont on parle ici depuis quelques minutes, eux aussi, ils en parlent. Ils disent que, généralement au-dessus de 5 unités-odeurs, les plaintes commencent à tomber. Donc, je donne la référence au cas où vous souhaiteriez lire ce document-là. Ça s'appelle *Les Impacts de santé associés au stockage de déchets*.

LE PRÉSIDENT :

1315 Les Impacts de santé associés...

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

1320 Au stockage de déchets.

LE PRÉSIDENT :

1325 Au stockage des déchets.

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Oui.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Ça fait que nous allons le prendre en note parce que, effectivement, je ne vous demanderai pas de déposer un tel document, 700 pages.

1335 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non, non, c'est trop gros.

LE PRÉSIDENT :

1340 Un, c'est volumineux et, deuxièmement, ça coûterait beaucoup, beaucoup de papier. Merci, monsieur Hakizimana.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1345 Une bien bonne question.

LE PRÉSIDENT :

1350 C'était une bonne question, Monsieur Plamondon. Ça nous a permis de...

M. GUY PLAMONDON :

1355 Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, je n'ai rien compris à la réponse à ma question. Vous, vous avez compris. Vous pouvez juger si c'est valable, ou pas valable, ou quelque soit, mais moi, mon instruction, elle n'est pas ce que les gens ici sont.

1360 Les modélisations, les ci, les ça, je ne comprends absolument rien là-dedans. Moi, tout ce que je voulais savoir, c'est au point de vue de H₂S et les gaz, le nez électronique, hier, on nous a dit qu'il faisait le C₂H₄ et le H₂S. Aujourd'hui, il ne le fait pas.

On nous dit qu'il y a d'autres... c'est pas de commentaire, là, de ma part.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, non.

M. GUY PLAMONDON :

1370 On nous dit qu'il y a d'autres échantillonneurs pour le H₂S. Une question pour les deux unités : à quelle hauteur l'échantillon de H₂S est situé de terre? J'ai pas compris tout à l'heure. Au point de vue des nez électroniques, est-ce qu'ils détectent le H₂S, s'il vous plaît?

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous comprenez très bien la question...

M. GUY PLAMONDON :

1380 Est-ce que je pourrais...

LE PRÉSIDENT :

1385 Oui, oui, Monsieur Pagé, court et simple, est-ce qu'ils détectent, oui ou non?

M. THIERRY PAGÉ :

1390 Donc, il y a des stations d'échantillonnage. Et dans ces stations d'échantillonnage-là, il y a trois appareils : un qui mesure les odeurs, c'est le nez électronique; un qui mesure le H₂S qu'on appelle l'hydrogène sulfuré ou le sulfure d'hydrogène; et il y a un appareil qui mesure le méthane ou le CH₄.

1395 Donc, ce sont trois appareils différents et ces trois appareils différents là prennent leur échantillon à la même hauteur, à 2,5 mètres, au même moment.

LE PRÉSIDENT :

1400 En même temps. Donc, à 2,5 mètres de hauteur.

M. THIERRY PAGÉ :

1405 Et pour finaliser, le nez électronique va être influencé aussi par la présence de H₂S, comme il va être influencé par la présence de divers composés chimiques odorants, tout comme notre nez.

LE PRÉSIDENT :

1410 Merci, Monsieur Pagé.

Oui, Monsieur Plamondon?

M. GUY PLAMONDON :

1415 Est-ce que j'ai le droit à une autre petite question?

LE PRÉSIDENT :

1420 Oui, oui, allez-y. Oui, oui, bien sûr.

M. GUY PLAMONDON :

1425 La norme des fabricants de détecteurs de H₂S recommande entre 16 et 18 pouces du sol, parce que c'est un gaz qui est très lourd. Je le sais, parce que j'ai travaillé dans les raffineries. Et si on nous dit que les échantillonneurs sont à 2,5 mètres, 2,5 mètres, Monsieur le Président, c'est la hauteur de ma main.

LE PRÉSIDENT :

1430 Oui, oui.

M. GUY PLAMONDON :

1435 Où est-ce que vont les gaz qui sont en dessous du nez, qui ne sont pas captés? Et la concentration, elle est quoi?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je pense que monsieur Pagé a compris.

1440

Monsieur Pagé, est-ce que monsieur Plamondon a raison en disant qu'il faudrait que ça soit pris beaucoup plus bas?

M. THIERRY PAGÉ :

1445

On peut utiliser les détecteurs de H₂S pour différentes raisons. D'un point de vue des stations d'échantillonnage de suivi de la qualité de l'air, 2,5 mètres, c'est un standard et c'est un standard qui est appliqué... je pense que c'est un standard qui est canadien. Et la personne, qui a fixé cette hauteur-là chez nous, a une trentaine d'années d'expérience dans le domaine. Donc, c'est la hauteur standardisée.

1450

Il ne faut pas oublier qu'il y a l'air ambiant, il y a de la turbulence et que les gaz sont homogénéisés que ça soit au niveau du sol ou au niveau de 2,5 mètres. Donc, c'est une hauteur standardisée. Et, en général, les suivis de la qualité de l'air sont toujours faits à ces hauteurs-là.

1455

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Pagé. Merci, Monsieur Plamondon.

1460

Est-ce que, au niveau de monsieur Mbaraga, vous pouvez valider l'affirmation de monsieur Pagé à l'effet qu'il faut absolument que ça soit à 2,5 mètres, puisque c'est une norme standardisée?

M. JEAN MBARAGA :

1465

À ce moment-là, il faudrait que je contacte notre spécialiste en modèles de dispersion pour voir s'il confirme l'énoncé justement que monsieur Pagé vient de nous dire.

LE PRÉSIDENT :

1470

Donc, vous allez vous occuper de ça et vous allez nous revenir?

M. JEAN MBARAGA :

1475

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Gauthier?

1480

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

J'ai la réponse, parce que c'est la Direction générale qui a autorisé l'emplacement des stations de mesure. Et effectivement, notre équipe du central avait été consultée, nos experts. On avait approuvé et la hauteur et la localisation des trois stations de mesure.

1485

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

1490

Monsieur Robert Ménard? Monsieur Ménard n'est pas là.

Monsieur Mario Desrosiers? Bonjour, Monsieur Desrosiers.

M. MARIO DESROSIERS :

Bonjour. Étant donné que nous, le Comité des citoyens de la Presqu'île, on a des membres de partout dans la région, on a des membres de Lachenaie-Terrebonne, j'ai une question pour monsieur de la Ville de Terrebonne. Il nous a dit hier que la Ville de Terrebonne informait...

1495

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Desrosiers...

1500

M. MARIO DESROSIERS :

Oui.

1505

LE PRÉSIDENT :

... je m'excuse, s'il vous plaît?

1510

M. MARIO DESROSIERS :

Que la Ville de Terrebonne donnait des informations au promoteur ou à des gens pour savoir si, quand ils s'en vont dans leur ville, pour la question du dépotoir, que le dépotoir est là et tout.

1515

Moi, hier au soir quand je suis arrivé chez moi, ça me chicotait un petit peu. À mon retour à la maison, j'ai regardé, j'ai été voir sur le site Internet le site de Terrebonne. En

1520 passant, c'est un très, très beau site, très bien fait, puis je pense que ça doit être un excellent outil de marketing, parce qu'il est très bien fait. Mais j'ai resté très, très, très surpris, j'ai eu beau aller n'importe où dans le site, j'ai jamais, mais jamais rien vu au niveau du dépotoir.

1525 Je ne me souviens pas au juste la grandeur du dépotoir, mais c'est au moins 1 kilomètre par 2 kilomètres, 2 1/2 kilomètres. C'est quand même assez gros comme... j'ai jamais rien vu, à moins qu'il y ait quelque chose, je n'ai pas été à la bonne place ou je ne le sais pas, mais j'ai absolument rien vu.

1530 Donc, moi, ma question à moi, c'est quand les gens vont sur le site Internet pour aller dans cette belle Ville de Terrebonne parce que, hier, on parlait qu'il y avait des gens qui se construisaient de plus en plus près, puis j'imagine que les gens qui arrivent dans une ville de même, vu que la ville grossit, c'est des gens qui viennent d'ailleurs, parce que s'ils viennent de la Ville de Terrebonne... en tout cas, ils doivent venir d'ailleurs. Comment ils font, ces gens-là, pour être au courant qu'ils s'en vont se bâtir une maison à côté du plus gros dépotoir qui est au
1535 Canada? Je me demande la question, comment ils font pour le savoir en regardant le site Internet de la Ville de Terrebonne.

LE PRÉSIDENT :

1540 Ça, je ne peux pas vous répondre pour le site Internet de Terrebonne, mais je vais laisser monsieur Papillon le faire et répondre aussi à la question comment les citoyens sont-ils informés, à savoir qu'il y a un dépotoir.

M. MARIO DESROSIERS :

1545 Les nouveaux citoyens qui s'en viennent.

LE PRÉSIDENT :

1550 Oui, les citoyens, effectivement.

Monsieur Papillon?

M. LUC PAPILLON :

1555 Monsieur le Président, alors, le site de la Ville de Terrebonne n'est pas une site autre que pour informer les citoyens sur les services de la Ville de Terrebonne pour ses citoyens.

1560 Et il n'y a aucune industrie sur notre territoire, BFI ou autre, parce qu'on a d'autres industries d'autres natures qui peuvent pour certaines personnes, à certains moments, occasionner des problématiques. Donc, on n'a pas un répertoire, comme toutes les villes du

1565 Québec, des entreprises sur notre territoire qui, à un moment donné ou un autre au cours d'une année, peuvent occasionner certains degrés d'incommodation aux citoyens vivant au pourtour de l'entreprise.

1570 Ceci étant dit, je tiens quand même à rappeler que ce que j'ai mentionné hier, c'est qu'on a pris, nous, les moyens, et d'ailleurs, on est en train de confectionner un guide, un document recto-verso, papier recyclé, qui va être remis en quantité suffisante, en plus, à tous les promoteurs du secteur et tous les autres ailleurs sur notre territoire par ailleurs qui est immense et qui comporte une population de près de 100 000 citoyens, afin qu'ils puissent, au moment où ils sont sollicités par des acheteurs de terrain ou de construction sur terrain, donc transmettre ce document-là à leurs clients.

1575 J'ai mentionné aussi hier que le citoyen, le nouveau citoyen chez nous... effectivement, il y a des citoyens de l'extérieur de Terrebonne. Principalement, les gens qui s'installent à Terrebonne sont composés de la façon suivante. Un citoyen sur deux provient de Laval. Pour ce qui est de l'autre citoyen sur deux, il provient à trois tiers à peu près égal de Montréal, de la périphérie immédiate de Terrebonne, dans la couronne nord si on veut, et le troisième tiers provient d'un peu partout au Québec selon sa passe migratoire pour le travail.

1580 Alors, on a aussi mentionné hier, je pense avoir été clair là-dessus, que nos obligations municipales, on les remplit correctement à notre avis, d'une part, mais qu'on ne peut se substituer à l'obligation de l'acheteur. L'acheteur dans nos lois a des obligations. Et il est facile pour l'acheteur de s'informer de la situation.

1585 J'ai aussi mentionné hier que BFI produit, à chaque semaine ou à toutes les deux semaines, dans les journaux locaux sur notre territoire à pleines pages couleurs des documents. L'adresse est là. L'information est là. Et c'est ça qui en est là.

1590 Je veux aussi terminer ma réponse en disant que le secteur du Carrefour des fleurs constitue, depuis 2002, le secteur en plus haute croissance dans toute la région métropolitaine. Cette population-là est passée de 6 000 citoyens à 13 000 citoyens en quatre ans. Et les gens qui y demeurent sont ravis. Et au moment où on se parle, les citoyens de ce secteur se sentent, à notre opinion, beaucoup plus concernés et incommodés par les problématiques reliées au transport dû aux congestions autoroutières qu'aux problématiques reliées à BFI.

1600 Et je peux affirmer ceci, puisque toutes les séances publiques du conseil auxquelles j'assiste personnellement depuis trois, quatre ans, donc depuis le dernier décret, on a beaucoup plus entendu parler de problématiques reliées au transport qu'à des problématiques reliées soit à des goélands, soit à des odeurs.

Par ailleurs, j'ai déposé à cette commission le registre des plaintes de la Ville et qui mentionne très clairement qu'est-ce qu'il en est au niveau des odeurs dans le secteur. Alors, voilà.

1605

LE PRÉSIDENT :

1610

Merci, Monsieur Papillon. Vous avez mentionné que non seulement sur votre territoire il y a une usine BFI, mais il y a également d'autres types d'industries, non seulement sur votre territoire mais également sur le territoire de la Ville de Repentigny.

1615

Ma question, je vais l'envoyer à monsieur Hakizimana. Monsieur Hakizimana, dans l'environnement immédiat et dans l'environnement un peu plus élargi de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Repentigny, compte tenu de différents types d'industries, est-ce qu'il est venu à vos oreilles qu'il pourrait y avoir des nuisances provenant d'autres types d'industries que de BFI alentour, par exemple qui auraient des incidences sur la santé pulmonaire des résidents?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

1620

Oui. On avait parlé en 2002, 2003 de l'incidence de certaines maladies comme l'asthme, comme d'autres maladies, je pense, respiratoires qui affecteraient les enfants à l'est de Montréal à cause des industries pétrolières qui sont là-bas. Cette étude, à l'époque, on en a parlé. Je pense que ça a d'ailleurs été déposé au cours des audiences de 2003. Je pourrais la rechercher, la retrouver et éventuellement vous la déposer.

1625

Mais sinon, les données qui sont disponibles aujourd'hui ne montrent pas de différence significative, à Terrebonne ou à Repentigny, qui serait liée à l'environnement, Lanaudière sud par rapport à Lanaudière nord. Donc, je ne pourrais pas répondre plus que ça.

1630

M. LUC PAPILLON :

Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aurais un complément de réponse, s'il vous plaît.

1635

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, Monsieur Papillon.

M. LUC PAPILLON :

1640

Oui. Alors, ça me permet aussi de revenir un peu sur ce que j'ai dit hier soir alors que j'étais un petit peu moins d'attaque. Quant à la question du développement résidentiel qui se rapproche dangereusement du site en question, voici le complément d'information que je souhaiterais partager avec vous.

1645

Vous savez, la Ville de Terrebonne, comme toutes ses consœurs, les 1 300 autres

municipalités du Québec, en matière d'aménagement, on travaille avec les normes et les réglementations que nous fournit le gouvernement du Québec via ses différents ministères avec lesquels on transige, qui sont au nombre d'à peu près une douzaine de ministères.

1650

En matière d'aménagement, il n'existe pas et nous n'avons jamais reçu, peu importe la ville au Québec, de directive, de norme, de distance quant à l'éloignement, même en zone blanche, de l'aménagement urbain au pourtour d'un dépotoir, d'un site de telle nature comme d'autres sites, par ailleurs, qui n'ont rien à voir avec l'objet de la commission.

1655

Alors, vous comprendrez que, en absence de normes, en absence d'affirmations de quelque nature officielle que ce soit à l'effet que les populations sont en danger, qu'il y a des nuisances telles, dans quelque circonstance que ce soit – et je pense en général, au-delà du dossier qui nous préoccupe ici – alors, en de telles absences de constat au niveau de la santé publique, en de telles absences de normes et de distance, vous comprendrez que les villes du Québec, dont Terrebonne, vont continuer de planifier en urbanisme le développement plein et entier des zones blanches. Et c'est la réponse que je dois vous transmettre pour compléter mon intervention.

1660

1665

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Papillon.

1670

Monsieur Bélanger, au niveau de la Ville de Repentigny, est-ce que la problématique odeur est souvent discutée à vos réunions de conseil?

M. DOMINIQUE LONGPRÉ :

1675

Dominique Longpré, Monsieur le Président. Pour assister depuis peu longtemps à la Ville de Joliette, mais j'assiste aux réunions de conseil, on n'a pas beaucoup de discussions au niveau des réunions de conseil sur les plaintes relativement au site de BFI.

1680

Paradoxalement, je vous dirais qu'on en a plus sur notre usine d'épuration des eaux qui est sur l'île Lebel où on a des problèmes d'odeurs, des choses comme ça, mais pas relativement au site d'enfouissement.

1685

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Est-ce qu'il y a des mesures de prises ou des considérations particulières concernant ces

plaintes relativement aux odeurs dans le cadre de l'aménagement du territoire?

1690

M. DOMINIQUE LONGPRÉ :

Au niveau de la Ville de Repentigny?

1695

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Oui.

1700

M. DOMINIQUE LONGPRÉ :

Mais si on prend la problématique particulière de l'usine qui nous appartient sur l'île, effectivement, on essaie de trouver des solutions, des mécanismes avec les technologies justement pour éliminer ces odeurs-là, parce que vous comprendrez que c'est un parc aussi qui est accessible à la population et de la ville et de la région. Mais oui, il y a des mesures qui sont prises dans ce sens-là.

1705

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Donc, on prend en considération l'élément odoriférant concernant l'aménagement du territoire chez vous.

1710

M. DOMINIQUE LONGPRÉ :

Particulièrement ce dossier-là, oui, effectivement, c'est pris en compte.

1715

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci beaucoup.

1720

LE PRÉSIDENT :

Et, donc, vous avez des problèmes d'odeurs à votre station d'épuration. Je présume que la charge est plus importante, donc ce qui se traduit par un manque d'oxygène dans les étangs et, évidemment, je sais ce que ça entraîne, un problème d'odeurs.

1725

M. GHISLAIN BÉLANGER :

Excusez, Monsieur le Président !

1730 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1735 **M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Tel que j'ai soulevé hier, c'est sûr que la stratégie de développement au niveau résidentiel n'est pas de se rapprocher du site comme j'expliquais hier. C'est que vu, effectivement, les exigences de la Loi 90, le zonage agricole, nous, on n'a pas de projet de développement résidentiel à proximité du secteur prescrit naturellement.

1740

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Dans votre ville.

1745 **M. GHISLAIN BÉLANGER :**

C'est en plein ça.

1750 **M. LUC PAPILLON :**

Monsieur le Président, excusez, complément de... Je veux juste noter, parce que je trouve ça bien intéressant, monsieur a pris la peine de mentionner le cadre législatif du zonage agricole qui prévoit, quant à lui, des normes claires que, nous aussi, nous appliquons. Merci.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Papillon.

1760 En fait, monsieur Bélanger, quand je parlais des odeurs tantôt, compte tenu de l'aménagement des étangs, est-ce que les vents dominants peuvent entraîner ces odeurs-là vers le secteur de Presqu'île?

M. DOMINIQUE LONGPRÉ :

1765 Vous parlez, Monsieur le Président, des odeurs de l'usine d'épuration sur l'île Lebel qui pourraient avoir...

LE PRÉSIDENT :

1770 Oui.

M. DOMINIQUE LONGPRÉ :

Non, ça n'a aucune incidence.

1775

LE PRÉSIDENT :

Ça n'en a pas?

1780

M. DOMINIQUE LONGPRÉ :

Je vous dirais que c'est limité. La problématique qu'on a d'odeurs qui n'est pas courante, ce n'est pas à tous les jours qu'on a des odeurs sur l'île Lebel, mais ça n'a pas de lien avec le secteur de la Presqu'île. Ce n'est pas du tout dans le sens des vents dominants.

1785

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1790

M. GHISLAIN BÉLANGER :

Peut-être, Monsieur le Président, pour préciser.

LE PRÉSIDENT :

1795

Oui.

M. GHISLAIN BÉLANGER :

1800

Quand on parle des étangs aérés, c'est dans le secteur Le Gardeur...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1805

M. GHISLAIN BÉLANGER :

... et les équipements qu'on parle actuellement, sur l'île Lebel.

1810

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. GHISLAIN BÉLANGER :

1815

Donc, les étangs aérés, secteur Le Gardeur, nous n'avons pas de plaintes au niveau des vents dominants qui proviennent de l'ouest.

LE PRÉSIDENT :

1820

C'est ça.

M. GHISLAIN BÉLANGER :

1825

C'est cette précision-là.

LE PRÉSIDENT :

1830

Parfait. Oui, madame Gauthier?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1835

Au parc de l'île Lebel, ce ne sont pas des étangs, c'est un physico-chimique. Ce ne sont pas des étangs aérés.

LE PRÉSIDENT :

1840

C'est beau, excellent. Non, c'est parce que, moi, je me référais plus aux étangs aérés quand on arrive ici pas loin. Donc, c'est beau, parfait. Excellent, merci.

Votre seconde question, Monsieur Desrosiers?

M. MARIO DESROSIERS :

1845

Juste pour revenir sur la première question, c'est que ma question, c'était pour la Ville de Terrebonne. En tout cas, j'ai de la misère. Je suis un petit peu comme monsieur Plamondon tantôt. Je trouve que quand on pose une question, un citoyen pose une question, on peut tout noyer ça avec plein de choses. C'est un petit peu ça que ça me donne comme effet.

LE PRÉSIDENT :

1850

Non, mais...

M. MARIO DESROSIERS :

1855

Non, mais c'est parce qu'on ne peut même pas leur donner de commentaire. Mettons,

un petit exemple, monsieur Bélanger, il dit que nous autres, la Ville de Repentigny, il n'y a plus de projets qu'il va avoir, qui vont s'en aller vers le dépotoir. C'est vrai, il ne peut pas en avoir d'autres.

1860

Mais si on regarde la Ville de Terrebonne, admettons que je dis que les gens, ils décident d'y aller même qu'ils sont au courant, je vous le donne, mais nous autres à la Presqu'île, dans le secteur de la Presqu'île, c'est le dépotoir qui s'en vient vers nous autres. Comment on fait d'abord pour contrôler ça? C'est le contraire.

1865

Eux autres, admettons que c'est vrai que les gens sont renseignés, je vous le donne. Mais nous autres, qu'est-ce qu'on fait dans ce temps-là quand lui s'en vient vers nous autres? Il nous écrase.

1870

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes au courant que BFI a des projets d'agrandissement? Parce que s'il y en a, dites-moi-le, on va leur en parler tout de suite, parce que je ne suis pas au courant.

1875

M. MARIO DESROSIERS :

Que BFI a des projets d'agrandissement?

LE PRÉSIDENT :

1880

A un projet d'agrandissement, parce que vous dites qu'ils s'en vont vers chez vous.

M. MARIO DESROSIERS :

1885

Non, non, mais regardez. Moi, je suis venu au monde à Saint-Paul-l'Ermitte qui est Le Gardeur. Je suis venu au monde là. Je suis sur une terre ancestrale. On a des terres à bois qui sont là. La famille a des terres à bois avec des cabanes à sucre juste dans le secteur du sentier de la Presqu'île. Je crois que j'étais chez nous avant le dépotoir. J'ai 47 ans, on était dans notre secteur avant ça, là.

1890

Ça fait qu'ils ont commencé à un moment donné, puis là ils s'en viennent nous englober. C'est ça qu'ils font. Ça fait que la seule chose que je trouve qui est de valeur là-dedans, c'est comme je vous l'ai dit, c'est que des fois on pose une question, puis il y a plein de choses qui se disent, que les gens entendent. Puis oui, je ne dis pas que ce n'est pas vrai, sauf qu'il y a des choses qui se disent, puis ce n'est pas tout à fait ça qui arrive.

1895

Nous autres, on ne développera pas. C'est sûr que je n'irai pas plus proche. C'est certain, certain, on n'ira pas plus proche, mais eux autres s'en viennent chez nous par exemple. Puis moi, je vis des odeurs, puis depuis le début de la commission, je sens que c'est

1900

comme si on n'en prend pas compte, puis on est des chialeux. C'est ça qu'on est, des chialeux.

Ça fait que c'est pour ça que je vous dis que c'est de valeur de voir que c'est comme ça. C'est ce que, nous, on perçoit, les citoyens qui vivent des impacts. C'est ce qu'on perçoit présentement.

1905

LE PRÉSIDENT :

1910

Bien, ça me surprend beaucoup, Monsieur Desrosiers, que vous disiez qu'on ne tient pas en compte la problématique odeurs parce que, à ce que je sache, depuis qu'on est ici, on en a discuté abondamment et on va continuer à en discuter si vous avez d'autres questions là-dessus.

1915

Et je ne pense pas que tant la commission, que les personnes-ressources, que le promoteur enterrent tout cet aspect d'odeurs. Au contraire, on cherche à amenuiser dans le futur la problématique odeurs. Et c'est pour ça qu'on est ici, et c'est pour vous écouter, et pour prendre en considération ce que vous nous dites.

1920

Ça fait que si vous avez l'impression qu'on ne vous écoute pas, bien, je vais vous rassurer tout de suite. C'est tout le contraire, nous vous écoutons. Votre seconde question?

1925

M. MARIO DESROSIERS :

La première...

LE PRÉSIDENT :

Un instant. Juste avant, je vais retourner à la Ville de Repentigny. Est-ce que la Ville de Repentigny autoriserait BFI à s'agrandir sur sa portion de territoire? Ce n'est pas Repentigny, c'est Terrebonne. Monsieur Papillon, excusez-moi.

1930

M. LUC PAPILLON :

1935

La réponse est très simple, Monsieur le Président. Ce n'est pas prévu au schéma d'aménagement. Les espaces, tels qu'on les connaît aujourd'hui de BFI, c'est terminé. Ça, c'est le complément d'information.

1940

Peut-être pour monsieur Desrosiers, juste pour être sûr, c'est vrai que j'ai donné plus d'informations, mais j'ai très bien répondu à sa question en commençant. La question était : comment se fait-il que, sur le site de la Ville de Terrebonne, un très beau site, il n'y ait aucune information – j'ai beau fouiller – il n'y a aucune information quant à la présence de BFI qui mesure 1 kilomètre par 2 kilomètres? Réponse claire : ce site-là n'est pas dédié à aucune

industrie du territoire, y compris BFI. Ce site-là est dédié au service des citoyens, les services offerts par la Ville de Terrebonne. Alors, la réponse était claire. En tout cas, je pense.

1945 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Papillon.

1950 (S'ADRESSANT À UN INTERVENANT DANS LA SALLE) Vous n'avez pas le droit de parole, je m'excuse là. Monsieur, écoutez-moi bien, premièrement vous manquez de respect aux participants. Si vous voulez parler, Monsieur, vous allez à l'arrière, vous allez vous inscrire. Et encore une fois, je répète, je vous demande aucune manifestation par respect pour tout le monde. Merci.

1955 On va continuer avec vous, Monsieur Desrosiers. Votre seconde question?

M. MARIO DESROSIERS :

1960 Oui. Le promoteur nous a fait des présentations. Tantôt, on en a eu une, ils nous en ont parlé hier par rapport à tout ce qui s'en vient, par rapport à un aqueduc qu'ils vont mettre dans le secteur nord. Ils ont parlé aussi de la gazéification et toutes ces choses-là.

1965 Parce que le projet, à les entendre parler, ça semble être sur le point de se faire, je veux savoir, est-ce que tous ces projets-là vont se faire? Advenant qu'il n'y ait pas d'autorisation, est-ce que les projets vont se faire pareil?

LE PRÉSIDENT :

1970 D'accord. Autrement dit, vous dites que s'il n'y a pas une augmentation de la capacité qui est autorisée...

M. MARIO DESROSIERS :

1975 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1980 ... par le ministère, est-ce qu'ils vont procéder quand même à la réalisation de leur usine, entre autres de la valorisation des biogaz.

M. MARIO DESROSIERS :

Les biogaz, et l'aqueduc, et tous les projets qu'ils ont parlé, qu'ils veulent faire, puis qui

s'en vont vers le secteur nord.

1985

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On comprend très bien votre question, Monsieur Desrosiers.

1990

Monsieur Marron?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

1995

Oui. En ce qui concerne les projets qui ont été présentés, traitement de biogaz, compostage, le fonctionnement de la centrale électrique, ces projets-là continueront quoi qu'il en soit, puisque ce sont des projets viables et techniquement qui ont une portée intéressante. Donc, ils se poursuivront quelle que soit l'issue des recommandations qui seront faites.

LE PRÉSIDENT :

2000

Et les autres, tel que l'aqueduc que vous avez mentionné hier soir?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2005

L'aqueduc est mis là principalement dans un objectif d'exploitation du secteur nord. On doit également localiser un local pour les employés, donc alimentation des douches, des choses comme ça. Dans ce cas particulier, il est possible que l'implantation devienne non justifiée.

LE PRÉSIDENT :

2010

Parfait. Merci, Monsieur Marron.

M. MARIO DESROSIERS :

2015

Mais est-ce que je peux savoir comment ça se fait qu'on a dit que ça se ferait bientôt? Est-ce qu'il est au courant de choses qu'on n'est pas au courant? Parce que, hier, il a dit que, très bientôt, il va avoir un aqueduc dans le secteur nord.

LE PRÉSIDENT :

2020

Oui.

M. MARIO DESROSIERS :

2025

C'est ce qu'il nous a dit?

LE PRÉSIDENT :

2030 Mais je pense qu'il vient de l'expliquer, je vais essayer de peut-être vulgariser un peu plus, s'il le faut, la réponse de monsieur Marron.

2035 Monsieur Marron a dit que s'il n'y a pas d'autorisation pour continuer l'exploitation, si le ministère ou ... en fait, ce n'est pas le ministère, c'est le Conseil des ministres qui décide, si le Conseil des ministres décide de ne pas autoriser la continuité du projet d'agrandissement donc, bien, à ce moment-là, il ne sera pas requis d'installer un aqueduc parce qu'il n'y aura pas d'enfouissement. Donc, le projet d'aqueduc est fonction strictement si l'entreprise BFI obtient l'autorisation de poursuivre cet agrandissement.

M. MARIO DESROSIERS :

2040 C'est parce que, hier, ils en parlaient question de au cas où des incendies. Hier, ils nous parlaient de ça, dans le cadre des incendies, qu'ils mettaient un aqueduc pour s'il y avait des incendies ou tout ça. C'est correct, pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

2045 Merci, Monsieur Desrosiers.

2050 Monsieur Marron, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose d'autre relativement aux incendies? Parce qu'en fait, hier effectivement, vous avez mentionné que le projet d'aqueduc était relié en bonne partie à la prévention ou au combat d'un incendie qui pourrait survenir éventuellement. Donc, si vous abandonnez le fait d'installer un aqueduc, ça veut dire que la prévention incendie, elle sera moins forte à ce moment-là chez vous.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2060 Mais elle est toujours là. Disons qu'elle est plus contraignante, parce qu'on doit utiliser de l'eau qui est mise dans une remorque de camion de grosse capacité. Et ça oblige, à ce moment-là, à se ravitailler en venant à l'entrée du site où on a une borne-fontaine pour alimenter ce réservoir.

Donc, s'il y avait un problème, ça se traduirait par un peu plus de circulation pour éteindre un éventuel incendie, mais les capacités de réserve en eau sont disponibles, aqueduc ou pas.

LE PRÉSIDENT :

2065 Merci, Monsieur Marron.

2070 Monsieur Daniel Morrissette? Monsieur Morrissette n'est pas là. Madame Emmanuelle
Beauchamp? Elle n'est pas là.

Monsieur Gary Leduc? Bonjour, Monsieur Leduc.

M. GARY LEDUC :

2075

Bonjour. Moi, j'aimerais vous poser comme question, j'ai beaucoup d'amis qui habitent à
Lachenaie. Moi, je suis rendu à Repentigny parce que, à Lachenaie, j'aimais le développement
et tout, mais à toutes les fois que j'arrivais là, ça sentait très, mais très fort avec les mouettes un
peu partout. Puis là, vous essayez de nous faire accroire qu'il y a aucun danger puis il y a aucun
2080 problème.

Alors, moi, j'aimerais ça savoir au moins, clarifier un peu les choses, où est-ce que vous
prenez ces détails-là avec vos études et tout que je trouve assez surpassées. Moi, je ne
comprends plus rien.

2085

J'ai des enfants, j'ai des jeunes enfants, puis vous allez me dire qu'à continuer à laisser le
droit aux gens comme ça ou au promoteur, comme vous l'appelez, que ça ne fait pas de tort à
personne, avec un hôpital qu'on a construit v'là pas longtemps et tout. Expliquez-moi exactement,
je ne comprends plus rien.

2090

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Marron, pouvez-vous expliquer? Et, ensuite, on ira voir monsieur Mbaraga du
ministère de l'Environnement.

2095

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Je vais essayer de résumer, parce qu'il y a eu énormément de développement sur toutes
ces questions lors des jours précédents.

2100

En ce qui concerne la santé, ça a été expliqué très longuement que, en fait, on a fait une
étude toxicologique qui démontre hors de tout doute l'absence de risque à la santé en s'appuyant
sur un très grand nombre de mesures et de données qui ont été acquises au cours des derniers
mois et des dernières années.

2105

En ce qui concerne les goélands, on a expliqué que toutes les méthodes
d'effarouchement, qui avaient été mises en place, avaient stoppé depuis deux ans l'utilisation du
site de BFI par les goélands pour se nourrir, mais qu'il reste une problématique régionale associée
à l'île Deslauriers où il y a environ 100 000 goélands qui nichent.

2110

En ce qui concerne les odeurs, nous avons reconnu qu'il y avait des impacts odeurs. On n'a jamais en aucun temps dissimulé ce fait. On a indiqué que ces événements maintenant étaient principalement concentrés sur le quartier de la Presqu'île. On a expliqué les mesures qu'on avait prises. Et également, à partir des constats que l'on a faits en 2007, on a présenté toutes les mesures que l'on avait prévu de mettre en place pour venir encore amoindrir ces impacts. Et tout ça se fait en ayant conscience de ces impacts et dans tout le respect des gens qui vivent à proximité.

2115

LE PRÉSIDENT :

2120

Merci, Monsieur Marron. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

M. JEAN MBARAGA :

2125

Oui, Monsieur le Président. Ce que le monsieur nous dit, on ne le met pas en doute. On ne met pas en doute ce qu'il nous dit, que lui, justement, ou des citoyens subissent des nuisances dues à l'exploitation du site.

2130

Mais ce qu'il faut rappeler, c'est que l'exercice qu'on est en train de faire ici, leurs doléances font partie justement des éléments que nos décideurs vont prendre, pour ne pas dire le gouvernement, pour prendre une décision justement sur ce projet-là. Sinon, le gouvernement n'aurait pas voulu que cet exercice-là existe. Qu'il établisse justement – comment dirais-je? – un exercice où le public va venir exprimer ses perceptions, ses craintes, ça fait partie des éléments qui entrent dans la décision du gouvernement.

2135

Ici, la décision n'est pas prise. On est au niveau de l'analyse. Les citoyens qui viennent vous exprimer leurs craintes, ces craintes-là vont être notées justement dans le rapport du BAPE.

2140

Le ministère de l'Environnement assiste comme personne-ressource. On vous entend, on vous écoute. Vos doléances vont être justement portées au gouvernement et c'est le gouvernement qui va prendre une décision. La décision n'est pas prise ici ni au niveau du BAPE, ni au niveau du ministère, ni au niveau de la ministre elle-même.

2145

M. GARY LEDUC :

Oui, mais le temps que vous faites vos études...

M. JEAN MBARAGA :

2150

Oui.

M. GARY LEDUC :

2155 ... le tort est en train de se faire. On est d'accord? C'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

2160 Ça, c'est votre opinion, Monsieur.

M. GARY LEDUC :

Oui.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez nous en faire part de votre opinion dans votre mémoire. Vous devez comprendre que le BAPE est là pour vous entendre...

2170 **M. GARY LEDUC :**

Oui, je vous écoute depuis hier. On dirait que vous êtes corrompu vous aussi, là.

LE PRÉSIDENT :

2175 Pardon?

M. GARY LEDUC :

2180 Rien qu'à regarder. Oui, je vous écoute depuis hier, moi, puis je trouve que vous êtes corrompu. Ça n'a pas de bon sens, on n'est pas capable de se faire répondre comme du monde ici. Je suis dépassé. J'en ai jusque là. Monsieur avait raison tantôt quand il disait que ça tourne en rond.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce qu'il faut écouter aussi, Monsieur.

M. GARY LEDUC :

2190 Bien, je pense que je devrais vous donner ça comme raison aussi. Écoutez un peu les gens.

LE PRÉSIDENT :

2195

C'est ça qu'on fait depuis que nous sommes ici, Monsieur, on les écoute. Mais on veut avoir des réponses aussi au questionnement que vous nous donnez, que vous posez. C'est vos questions auxquelles on demande des réponses.

2200

M. GARY LEDUC :

Continuez à faire vos études, c'est beau. C'est correct.

LE PRÉSIDENT :

2205

Bonne fin de journée, Monsieur.

M. GARY LEDUC :

2210

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2215

Monsieur Robert Lemay? Monsieur Jacques Lecours? Madame Manon Fortin? Monsieur Pierre-Jean Maziade? Donc, ces gens-là n'étant pas là, nous allons ouvrir le registre pour ceux qui veulent bien aller s'inscrire. Pendant ce temps-là, nous allons prendre une petite pause.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

2220

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2225

Pour l'instant, je vais demander à madame Olivier de fermer le registre compte tenu qu'on a quand même beaucoup de gens qui se sont inscrits présentement, plus ceux qui étaient déjà inscrits. Donc, nous allons fermer le registre pour l'instant.

2230

Il va y avoir une courte présentation du docteur Chapuis qui va parler de l'étanchéité. Monsieur Chapuis ne sera pas longtemps, et si, dans les personnes qui se sont inscrites tantôt, il y a quelqu'un qui a des questions sur l'étanchéité, il aura la préséance, mais on parle strictement d'étanchéité à ce moment-là.

2235

Monsieur Chapuis, bonjour, et je vous cède la parole pour votre présentation. Je veux que ça soit très, très concentré dans un temps limité de cinq minutes.

M. ROBERT CHAPUIS :

De cinq minutes? D'accord, c'est compris. Donc, je vais parler de l'hydrogéologie, c'est-à-dire l'eau souterraine à l'intérieur de l'argile et sous l'argile.

2240

On a développé un programme de recherche qui a commencé en fin 2006, qui va durer jusqu'à fin 2010. Et ce projet de recherche est réalisé en partenariat par le Conseil national de recherche du Canada et par BFI Lachenaie.

2245

Donc, notre objectif, c'est de comprendre qu'est-ce qu'il se passe au point de vue scientifique, au point de vue d'écoulement très lent dans les argiles. On parle de centimètre par année, donc à savoir quelque chose très, très lent.

2250

On connaît relativement bien les propriétés étanches de l'argile, son imperméabilité. Mais, par contre, la façon dont l'argile agit sur le plan régional à l'échelle de kilomètres carrés et également sur le plan historique, c'est-à-dire depuis 11 000 ans que les glaciers ont disparu, parce qu'il y a 11 000 ans on avait des glaciers ici, et la mer de Champlain, donc il y a, au point de vue scientifique, des questions à approfondir.

2255

Dans le roc sous l'argile actuellement, on savait qu'on trouvait de l'eau salée, que cette eau salée était typique d'eau de mer et c'était de l'eau de mer diluée par de l'eau douce tout simplement. Donc, il fallait savoir, cette eau-là, d'où elle venait, est-ce qu'elle était relativement ancienne ou pas et comment est-ce qu'elle se faisait diluer également par de l'eau douce.

2260

Alors, on a donc une circulation d'eau du centimètre par année. On a des sels. Donc, certains chercheurs ont émis l'hypothèse, il y a quelques années, que les sels pouvaient venir du roc et, dans le roc, il y avait de l'eau salée depuis très, très longtemps, et que ces sels diffuseraient à travers l'argile vers le haut par ce qu'on appelle des gradients de concentration. Ça va de la concentration de sel élevée vers la concentration faible. Donc, c'est un peu comme si on mettait un motton de sel dans de l'eau. Au départ, on a beaucoup de sel dans le motton de sel et, ensuite, le sel diffuse à l'intérieur et on a de l'eau salée un peu partout.

2265

Donc, cette recherche, qui est commencée, combine des travaux de terrain, des travaux de laboratoire, des approches théoriques et beaucoup de simulations par ordinateur également. Elle va impliquer plusieurs étudiants en thèse de maîtrise et en thèse de doctorat.

2270

Alors, on veut tisser des liens entre différentes études numériques, migration d'eau, migration de sel, d'isotopes, des études physiques du matériau, des analyses chimiques, des analyses isotopiques également pour déterminer les âges ou les âges relatifs. Et on dispose d'un certain nombre de données, puisque BFI a fait des études depuis un certain nombre d'années, nous ont remis ces rapports-là pour qu'on ait une idée un peu de ce qu'il se passe et

2275

d'avoir les informations techniques, les informations factuelles ici.

2280 Et le projet de recherche, évidemment, les résultats doivent être utilisables pour tous les dépôts d'argile Champlain, c'est-à-dire d'Ottawa à Québec. On va faire le lien fédéral-provincial le long du Saint-Laurent.

2285 Alors, pour comprendre l'écoulement, la façon dont ça se produit, alors ici, nous avons un dépôt d'argile qui est représenté, qui va de l'élévation 40 mètres à l'élévation 18 mètres environ.

2290 Ici, nous avons 5 kilomètres. Donc, le dessin, au point de vue échelle, ce n'est pas très bien représenté. Si on présentait le dessin vraiment 5 kilomètres par 20 mètres, ça me ferait un trait et on ne verrait rien dans le trait. Donc, c'est pour ça qu'on a beaucoup dilater.

2295 On a une croûte d'argile ici qui est plus fissurée, dans laquelle il y a des trous de racines, des trous de vers, des actions de gel et dégel, etc., qui est plus perméable que la couche qui est en dessous. On a de l'eau de pluie et de neige qui s'infiltrer. Et les mouvements ici, ça, c'est une simulation par ordinateur pour différents paramètres. L'eau va descendre verticalement ici, va ensuite passer à l'intérieur du roc et elle va déboucher jusqu'ici qui serait dans la rivière, donc la rivière des Mille-Îles, en règle générale, en décharge.

2300 Alors, il y a toutes sortes de graphiques et de choses qui sont montrés. Cet écoulement ici, on parle des vitesses de l'ordre du centimètre par an. Donc, si on veut passer à travers 20 mètres d'épaisseur, il faut à peu près 2000 ans. Donc, c'est le temps.

2305 Et les sels qui sont dans l'argile au départ, l'argile a été déposée dans la mer. Donc, il y avait à peu près 37 grammes par litres de sel. Et comme l'eau qui rentre, c'est de l'eau douce, bien, l'eau douce va diluer les sels, et les sels vont migrer lentement à l'intérieur de l'argile et se retrouver dans le roc ici à l'intérieur. Ce qui fait que, dans le roc, on retrouve de l'eau salée.

2310 Alors, la suivante. Ce qu'on a fait jusqu'à présent, on a fait... il y a beaucoup de résultats, mais je vous montre l'essentiel ici. Donc, on a fait des datations au carbone 14 de l'eau et on a trouvé qu'on avait de l'eau de mer partiellement diluée par de l'eau douce. Et on a confirmé ceci, mais pas par le carbone 14, par les analyses chimiques.

2315 La datation pour les trois nouveaux piézomètres qu'on a installés au roc pour le projet de recherche, ici, on a trouvé des âges compris entre 25 000 et 42 000 ans à l'intérieur du roc. Donc, c'est de l'eau très ancienne qui est piégée là depuis très longtemps.

Et l'eau prélevée dans les piézomètres, c'est-à-dire les puits de surveillance qui sont installés directement sous l'argile, on a trouvé des âges entre 9 000 ans et 20 000 ans. Donc, ce qui veut dire que l'eau est très ancienne.

2320 Et les résultats suivants également vont montrer la salinité de l'eau dans l'argile et on voit
ici en fonction de la profondeur. Alors, évidemment, les forages n'ont pas la même longueur.
Donc, j'ai tout mis ça entre 0 et 100 % ici. Et j'ai regardé les pourcentages d'ions de chlorure par
rapport à l'eau de mer. L'eau de mer serait à 100 %. Ici, on est à peu près dans les 40, 50 %. Et
2325 on a une distribution qui est à peu près linéaire ici. À l'intérieur, on voit qu'on a une augmentation
de la salinité avec la profondeur.

L'eau douce, qui rentre par ici, pousse les sels petit à petit vers le bas. On a les mêmes
résultats pour le sodium, les sulfates, les carbonates, etc. On voit cette migration à l'intérieur qui
est, donc, l'eau de surface pousse vers le bas.

2330 La suivante qui termine. Donc pour résumer, donc, notre projet de recherche à
Polytechnique cherche à bien comprendre les conditions du point de vue scientifique, les
conditions d'âge, de datation, de migration, à quelle vitesse se font les migrations.

2335 On a débuté en octobre 2006, on finit en 2010. Donc, c'est un projet d'assez grande
envergure. Et ce projet de recherche est financé en partenariat par le Conseil national de
recherche à Ottawa et par BFI Lachenaie.

Alors, si vous avez quelque question, ça me fera plaisir d'y répondre.

2340

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie pour l'instant. Je vais voir s'il y a des personnes dans la salle
qui ont une question.

2345

Oui, Monsieur Valiquette, approchez-vous, relativement à l'étanchéité.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2350 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute, Monsieur Valiquette.

2355

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Ma question, c'est : il y a eu une vaste caractérisation de faite par la Commission
géologique du Canada des eaux de la mer de Champlain. Alors, est-ce que la caractérisation,
2360 que vous avez réalisée, est comparable aux éléments qui ont fait l'objet d'une caractérisation par
la Commission géologique du Canada?

M. ROBERT CHAPUIS :

2365 Là, j'ai une difficulté, parce que je n'ai pas vu cette caractérisation-là. Je sais qu'elle existe, mais là on regarde simplement un site. La Commission géologique fait des choses à grande échelle sur des territoires de 100 par 100 kilomètres carrés. On travaille à une échelle beaucoup plus fine.

2370 Donc, par exemple, les études qui ont été faites aussi à l'INRS, en collaboration avec la Commission géologique, ont trouvé des zones salées à différents endroits. Donc, on a à plusieurs endroits des zones salées. Celle-ci, à ma connaissance, est une des plus salées avec une autre zone à proximité d'Ottawa.

2375 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

 Parce que la caractérisation de l'Institut s'arrête à peu près à 2 ou 3, ou quelques kilomètres du site, mais on parle de la mer de Champlain, puis on parle du même bassin d'eau. Alors, c'était l'objet de ma question.

2380

 L'autre élément...

LE PRÉSIDENT :

2385 Avant que vous continuiez dans l'autre élément...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

 Oui.

2390

LE PRÉSIDENT :

 ... je vais aller voir le promoteur.

2395 Est-ce que, Monsieur Marron, vous êtes au fait de cette étude-là que monsieur Valiquette vient de mentionner?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2400 C'est une étude que j'avais eu l'occasion de regarder rapidement lorsque j'avais eu à témoigner en Cour dans le cadre de la poursuite qui a été évoquée. Et je me souviens, cette étude m'avait été présentée par la partie adverse.

2405 Je me souviens d'avoir noté que, dans le rapport, il était indiqué que des zones d'eau saline pouvaient être rencontrées. Donc, ce n'est pas quelque chose de généralisé, mais il y a des zones, je dirais, géologiquement plus propices à trapper cette eau où l'eau est restée saline.

LE PRÉSIDENT :

2410 Si vous vous souvenez encore, évidemment, de ces chiffres qui étaient dans cette étude-là, est-ce qu'on peut comparer les résultats qui ont été énoncés par ce rapport versus l'étude que monsieur Chapuis fait?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2415 Je vous dirais, puis monsieur Chapuis me corrigera si nécessaire, les recherches concernant la qualité des eaux s'intéressent principalement aux eaux potables. Donc, ce qui fait que des eaux de cette nature ont toujours été les parents pauvres d'un point de vue hydrogéologique, parce que l'intérêt qu'on peut y porter n'est pas justifié par une exploitation hydraulique de ces eaux-là.

2420 Je me souvenais simplement d'un passage, il faudrait reconsulter cette étude, un passage qui indiquait qu'il pouvait y avoir des zones où l'eau était restée particulièrement saline.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, monsieur Marron.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2430 Est-ce que c'est possible de déposer la caractérisation qu'ils ont réalisée?

LE PRÉSIDENT :

2435 Monsieur Marron, est-ce que c'est possible?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2440 Mais en ce qui concerne la caractérisation, je dirais que les éléments les plus importants, les plus documentés sont le suivi, d'une part, de la qualité de la nappe d'eau souterraine.

D'autre part, dans l'étude hydrogéologique qui a été faite en 2002, nous avons à l'époque déjà réalisé un certain nombre d'analyses sur le contenu en sel dans le massif argileux. Et ces éléments étaient déjà signalés dans l'étude de 2002.

2445

Je vais peut-être juste demander une précision à monsieur Valiquette, à savoir est-ce qu'il parle des caractérisations faites par l'école Polytechnique?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2450

Mais je parle des caractérisations de cette étude-là, on parle de caractérisations. Et je voudrais avoir le détail, le niveau de caractérisation et tout ça, tous les éléments, qu'on puisse les comparer, les faire comparer par d'autres personnes.

2455

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous comprenez très bien ce que monsieur Valiquette...

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2460

Oui, oui, ça y est, j'ai compris, parce que j'étais parti sur la mauvaise voie. Il est prévu – ça, je vais demander confirmation à monsieur Chapuis – qu'il y ait sur une base annuelle des rapports d'avancement. Donc, je vais vérifier auprès de monsieur Chapuis. Mais a priori, je pense que ces documents-là, ces résultats sont du domaine public compte tenu du caractère de recherche et de formation auquel c'est associé, mais je vais m'en assurer auprès de monsieur Chapuis.

2465

LE PRÉSIDENT :

2470

Est-ce que vous pouvez lui demander la question immédiatement vu qu'il est là?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui, je lui la pose.

2475

M. ROBERT CHAPUIS :

L'entente entre le Conseil national de recherche, BFI et Polytechnique dit qu'il y a un rapport annuel qui doit être remis. Si ma mémoire est bonne, je pense que c'est le 1er juin de chaque année. Et, donc, ce rapport-là va être déposé. C'est un rapport public comme les rapports de la Commission géologique, etc. Tout le monde peut y accéder.

2480

LE PRÉSIDENT :

2485

Et à l'heure actuelle, il y a eu caractérisation, je présume?

M. ROBERT CHAPUIS :

2490

Nous sommes en train de faire une première caractérisation et nous faisons des caractérisations non seulement sur les terrains qui appartiennent à BFI, mais également jusqu'au bord de la rivière des Mille-Îles. Donc, nous avons un programme sur trois ans avec plusieurs forages, échantillonnages, extraction de l'eau de l'argile, prélèvements d'eau dans le roc sous l'argile de façon à avoir une idée globale d'ensemble d'où va cette eau salée, comment est-ce qu'elle se déplace, etc.

2495

LE PRÉSIDENT :

Donc, à ce moment-là, le rapport va être au mois de juin, c'est ça? Au début de juin?

2500

M. ROBERT CHAPUIS :

Le rapport se fait au mois de juin. Il va y avoir des rapports ensuite qui vont suivre. Et s'il y a, de temps en temps, des publications techniques, ces publications vont dans des comptes rendus de conférences, souvent dans des revues, et ce sont des documents publics.

2505

LE PRÉSIDENT :

Et dans l'étude, je pense que c'est dans le PR3.2, Monsieur Valiquette, il y a un rapport d'étapes 2007. Donc, vous pouvez consulter...

2510

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2515

Est-ce que le détail des caractérisations déjà réalisées est dedans ou de façon préliminaire? Parce que, en juin, il va être trop tard. La commission va déjà être terminée. Et je pense que c'est important pour les citoyens d'avoir ce qu'on peut avoir déjà.

Écoutez, ils l'ont. Ils ont été capables déjà de faire une première présentation. Je pense qu'on devrait pouvoir avoir certaines informations.

2520

LE PRÉSIDENT :

Non, je n'ai pas d'objection, Monsieur Valiquette, évidemment.

Il y a eu combien de caractérisations qui ont été effectuées jusqu'à maintenant?

2525

M. ROBERT CHAPUIS :

Actuellement, il y a des caractérisations qui sont presque complétées sur deux forages. Donc, nous avons des échantillons qui sont prélevés à tous les mètres ou tous les 50

2530 centimètres sur des épaisseurs de 25 mètres d'argile, etc.

Et certaines choses bloquent actuellement, parce qu'un certain laboratoire d'analyses va fermer à Toronto et nous cherchons un remplaçant probablement aux États-Unis pour certaines analyses spéciales. Mais il y a d'autres analyses qui sont disponibles, qui ont pu être faites
2535 localement, donc à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Marron, est-ce que c'est possible de déposer ce qui a été fait jusqu'à présent?
2540

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui. Bien, je vais, peut-être juste une question de délai, demander à monsieur Chapuis dans quel délai il pourrait déjà y avoir une mise en forme d'un rapport des résultats les plus
2545 importants obtenus et on le déposerait dès qu'il serait prêt.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.
2550

M. ROBERT CHAPUIS :

D'accord. Je pense que, d'ici quelques semaines, ça pourrait être fait. On a déjà un certain nombre de données en banque. Les données ne sont pas assemblées pour faire un
2555 rapport. Donc, il faut les assembler, les présenter. Donc, j'en ai assemblé quelques-unes rapidement ici pour la présentation d'aujourd'hui, mais je pourrais en mettre davantage et d'autres choses pour faire un rapport écrit.

LE PRÉSIDENT :

Lorsque vous parlez de quelques semaines, ça correspond à...?
2560

M. ROBERT CHAPUIS :

Deux semaines, trois semaines.
2565

LE PRÉSIDENT :

Donc, on s'attend à ce que ça soit déposé disons au plus tard dans trois semaines?
2570

M. ROBERT CHAPUIS :

Quelque chose comme ça, oui.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, Monsieur Valiquette...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2580

Est-ce qu'on pourrait dire deux semaines? Parce qu'il faut les faire, nous autres, regarder. Il faut déposer les...

LE PRÉSIDENT :

2585

Bien, Monsieur Valiquette, vous comprendrez que...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2590

Non, mais je comprends, mais il faut que les citoyens... Monsieur, regardez. Les citoyens doivent avoir le temps. Déjà, vous savez ce qui s'est produit dans ce dossier-là où il manque des études pour nous. Il manque ci, il manque ça. On a besoin de temps. On est coincés dans le temps par la commission. Le Comité des citoyens vous demande, Monsieur, qu'ils fassent un effort. Si ça peut être deux semaines, s'il vous plaît, on apprécierait.

2595

LE PRÉSIDENT :

C'est le promoteur qui décide, ce n'est pas moi, Monsieur Valiquette.

2600

Monsieur Marron, est-ce que c'est possible d'obtenir l'information dans un délai de deux semaines?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2605

Tout dépend de l'emploi du temps de monsieur Chapuis qui est très chargé. Et je voudrais éviter de mettre un document complété trop rapidement qui ne serait pas assez exhaustif. Là, je me tourne encore vers monsieur Chapuis, ses fonctions, son emploi du temps.

LE PRÉSIDENT :

2610

La pression est sur vous.

M. ROBERT CHAPUIS :

2615 La pression est sur moi, je sens la pression d'un coup. Donc, ce qui veut dire dans deux
semaines, mais dans deux semaines, il va falloir que, avant ça, j'aie un brouillon, un draft, que
chacun de mes étudiants ait son mot à dire et vérifie un peu les données, et qu'on émette le
rapport qu'on envoie à BFI qui va sans doute dire : «Bien, pour l'aspect scientifique, c'est bien,
2620 mais pour ce dont on a besoin ici, pour cette audience, il faudrait également que vous parliez de
tel aspect et tel aspect.»

Donc, moi, je prévois, je m'étais dit : avec deux semaines, plus la semaine d'aller et
retour, c'était à peu près un délai de trois semaines pour sortir un document professionnel.

2625 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Allons-y avec trois semaines, mais pas de dépassement de trois semaines.

LE PRÉSIDENT :

2630 Bien, d'accord. Écoutez, monsieur Chapuis dit que dans un délai de trois semaines,
pour avoir quelque chose de professionnel, il va être en mesure de livrer la marchandise. Donc,
on s'attend à ce que ça soit déposé à la commission dans un délai de trois semaines. Et nous,
dès qu'on le reçoit, nous allons le mettre sur le site Internet et dans les sites de consultation.

2635 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Parfait. J'ai une seconde question. Merci. Comme c'est un projet conjoint et que c'est du
domaine public, on aimerait avoir le dépôt des ententes à l'égard de ce projet-là avec le Centre de
2640 recherche et avoir aussi le détail, la méthodologie, ce qui touche, ce qui entoure la réalisation de
cette étude-là pour évaluer, nous, nous permettre d'évaluer le caractère scientifique, différents
aspects et le faire valider aussi de notre côté, de façon à ce que si c'est correct pour nous, c'est
correct, mais si on a des points à soulever à la commission, on veut être en mesure de les
soulever.

2645 Il y a des notions d'éthique dans ce genre de projet-là. Il y a toutes sortes d'éléments
qu'on veut regarder nous aussi, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2650 Est-ce que c'est disponible l'entente que BFI a avec le Conseil?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2655 Je vais passer la parole à monsieur Chapuis qui est plus au fait de ça.

M. ROBERT CHAPUIS :

2660 L'entente BFI avec le Conseil national de recherche, donc, il y a eu un dépôt de demande au départ avec un projet de recherche. Le projet de recherche doit avoir un résumé, doit avoir des objectifs de recherche, des hypothèses, une méthodologie, un échéancier, un plan de travail, un plan de formation de spécialistes, des ententes financières, des ententes de propriété intellectuelle, etc., et le CRSNG prend un certain nombre de mois pour approuver.

2665 Dans le cas présent, le projet, sur le plan financier, est approuvé à l'interne par le CRSNG, donc les conditions financières, l'échéancier. Les aspects scientifiques sont approuvés par des évaluateurs externes. Donc, d'après ce qu'on m'a dit, il y avait cinq évaluateurs externes dont, je ne sais pas, deux ou trois Canadiens et deux ou trois à l'extérieur qui sont des scientifiques de réputation internationale.

2670 Et c'est à la suite de ceci que le CRSNG prend sa décision sur la validité scientifique du travail. Donc, ce sont eux qui décident de la validité scientifique. Ce n'est pas ni BFI ni Polytechnique, etc. Donc, c'est une évaluation externe par des pairs et par des professionnels de la recherche.

2675 Maintenant, la notion des ententes et les textes des ententes, alors, il y a plusieurs parties à l'intérieur. Il y a CRSNG, il y a Polytechnique, il y a BFI. Et à quel point ces ententes-là sont publiques ou pas? Donc, il faudrait que je vérifie, parce que CRSNG, d'après moi, ne divulgue pas certains documents. Par exemple, eux divulguent le résumé du projet de recherche, 2680 lorsque le projet est approuvé, mais ne divulguent pas la méthodologie étant donné qu'on est aussi dans un système concurrentiel entre équipes scientifiques. Et il y a toujours des problèmes d'information coulée sur la façon de travailler et des choses comme ça ; donc, il y a un certain nombre de réserves.

2685 Sur les propriétés intellectuelles, il y a une entente. Et d'après ce que je sais, BFI n'a pas de propriété intellectuelle sur les résultats. Ça appartient à Polytechnique et aux chercheurs avec la pleine liberté de publier et de rendre publiques toutes les informations.

2690 Donc, les affaires sont un petit peu compliquées sur ça. Il faut voir aussi les avocats qui gèrent les dossiers, parce que je m'occupe de la partie scientifique, technique, mais je ne m'occupe pas de la partie contractuelle ni de la partie légale.

LE PRÉSIDENT :

2695 Donc, est-ce que c'est possible de vérifier assez rapidement avec le Conseil et de nous revenir rapidement aussi avec la réponse du Conseil? Donc, peut-être par écrit une lettre au Conseil et demandant ce que monsieur Valiquette voudrait obtenir, et demander au Conseil de répondre le plus rapidement possible, et de nous envoyer cette réponse-là?

2700 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. On va faire toutes les démarches pour voir ce qui est du domaine public ou confidentiel.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Monsieur Marron.

Merci, Monsieur Valiquette.

2710

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

J'ai juste une précision sur ce qu'il vient de dire, parce qu'on a parlé des aspects scientifiques qui doivent être évalués par des évaluateurs externes. Donc, on parle de cinq évaluateurs externes.

2715

Ce que je comprends, c'est que, aujourd'hui, ce qu'on nous présente devant la commission, c'est quelque chose de préliminaire qui n'a pas reçu l'aval scientifique encore des évaluateurs externes. C'est ce que je comprends. Il reste encore une étape et quand est-ce que cette étape-là va être terminée, complétée?

2720

LE PRÉSIDENT :

On va demander à monsieur Chapuis. Monsieur Chapuis?

2725

M. ROBERT CHAPUIS :

L'évaluation du projet de recherche se fait sur ce qu'on a l'intention de faire, sur la méthode qu'on va utiliser, etc. Donc, cette évaluation a été complétée au mois de décembre l'année dernière, donc il y a un mois et demi, quelque chose comme ça. Et, donc, l'évaluation a été positive, et CRSNG a donc décidé de mettre de l'argent dans le projet et d'aller de l'avant pour les trois années qui viennent. Donc, cette évaluation scientifique est faite.

2730

Ce dont monsieur parle, qui est une autre évaluation scientifique après, c'est l'évaluation qui va être faite éventuellement par des revues de pairs, par des choses comme ça quand il y a des publications scientifiques qui sortent. C'est à un autre niveau.

2735

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Excellent.

2740

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2745

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Merci.

2750

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Valiquette.

Oui, Monsieur Moreau, c'est toujours sur l'étanchéité, on s'entend bien?

2755

M. CHARLES MOREAU :

Ma question va être étanche.

2760

LE PRÉSIDENT :

Et courte.

M. CHARLES MOREAU :

2765

La plus courte que je peux.

LE PRÉSIDENT :

2770

Et, Monsieur Moreau, trois lignes.

M. CHARLES MOREAU :

Ça a trois lignes sur mon livre aussi.

2775

LE PRÉSIDENT :

Bien, si je vois que ça dépasse trois lignes à mon avis, je vous arrête, d'accord?

2780

M. CHARLES MOREAU :

Avec plaisir. Je suis réconforté à savoir que l'étude, qui vient de nous être présentée, nous confirme finalement ce que monsieur Marron disait hier, à savoir que la couche argileuse

2785 est étanche. En fait, pour moi, ce qui vient d'être présenté, ça conclut ou ça fait simplement supporter ce qui a été dit hier et confirmer le tout.

2790 Mais je demeure toujours sans réponse, en ce qui me concerne, en rapport avec la migration latérale ou horizontale, si on préfère, du lixiviat. Je devrais dire, je m'excuse, la migration potentielle, je devrais dire, horizontale. Et à ce titre-là, je demanderais au ministère de l'Environnement quelles mesures il serait prêt à prendre et qu'il s'engage à prendre pour exercer leur droit d'inspection à l'égard du site Lachenaie.

LE PRÉSIDENT :

2795 Monsieur Mbaraga, avez-vous compris la question de monsieur Moreau?

M. JEAN MBARAGA :

2800 Je ne comprends pas qu'est-ce qu'il veut faire de plus que les études qui ont été faites dans l'étude d'impact et dans l'étude hydrogéologique. C'est quoi l'étude que monsieur Moreau veut qu'on fasse actuellement?

LE PRÉSIDENT :

2805 En fait, il veut que vous fassiez, si je comprends bien les propos de monsieur Moreau – et vous me corrigez si ce n'est pas le cas – que vous contre-expertisiez les études qui ont été réalisées jusqu'à présent par les professionnels engagés par BFI.

2810 Est-ce que c'est ça, Monsieur Moreau?

M. CHARLES MOREAU :

2815 Oui, et principalement la partie qui concerne la migration horizontale uniquement et non pas ce qui vient de nous être expliqué de façon, je dirais, tout à fait convaincante, mais plutôt la portion qui concerne la possibilité que du lixiviat se retrouve à l'extérieur du site ou du périmètre du site.

2820 Et, actuellement, je voudrais que le ministère de l'Environnement s'engage à prendre et à faire des tests qui s'imposent pour rassurer la population à cet effet-là, parce que jusqu'à présent, moi, je crois qu'il doit y avoir une étude externe faite, et dans la mesure où c'est le ministère de l'Environnement qui a cette responsabilité-là de représenter le public et de rassurer le public à cet égard-là. Puis, en plus, ils ont l'outil d'inspection qui leur donne le droit légal de le faire.

À titre de contribuable, à titre de payeur de taxes, etc., je demande à ce que le

2825 ministère nous représente et fasse cet exercice-là. Et tant mieux si ça confirme qu'il n'y en a pas, c'est ce que je souhaite ardemment parce que je suis résident ici, et ça n'affectera pas la valeur de ma propriété.

2830 C'est dans ce but-là que je pense que l'ensemble des résidents ont, je pense, intérêt à connaître cette information-là de source externe au promoteur, de telle sorte qu'il n'y a aucune possibilité – puis je dis bien «possibilité» – de faux résultats, mettons. Je m'excuse du terme, il ne me vient pas le terme juste.

LE PRÉSIDENT :

2835 Il faut faire attention. Pas de faux résultats, mais de résultats peut-être erronés?

M. CHARLES MOREAU :

2840 Résultats erronés.

LE PRÉSIDENT :

2845 Monsieur Mbaraga?

M. CHARLES MOREAU :

L'idée, c'est d'avoir deux réponses à...

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. En fait, monsieur Mbaraga va répondre.

M. JEAN MBARAGA :

2855 Monsieur le Président, je vais rappeler à la commission, c'est exactement ce que fait le ministère. Le ministère – je vais répéter ce que j'ai dit hier – ne fait pas d'étude d'impact, mais il révise les études d'impact faites par le promoteur. Donc, ce côté-là de validation, c'est exactement ce que fait le ministère de l'Environnement.

2860 Donc, ces études qui ont été faites par le promoteur vont être validées par les spécialistes et – comment dirais-je – vont être envoyées pour consultation dans les autres ministères. Et puis s'il y a quelque chose qui est croche, ne vous en faites pas, Monsieur le Président, on va revenir tout de suite auprès du promoteur.

2865

M. CHARLES MOREAU :

2870 Est-ce qu'on peut compter sur le ministère de l'Environnement pour nous donner les résultats de tests de sol que le ministère va faire pour rassurer la population? Et je ne demande pas une étude environnementale, ce n'est pas ça. Je demande des simples tests de sol à l'extérieur du périmètre du site d'enfouissement pour valider l'étanchéité horizontale, de la migration horizontale possible du lixiviat.

2875 Ce n'est pas une étude environnementale complète que je veux. C'est simplement est-ce que vous pouvez valider cette information-là du promoteur à l'effet que le site est étanche et qu'il n'y a pas de migration horizontale possible?

LE PRÉSIDENT :

2880 À ce que je comprends, c'est une opération de routine.

M. JEAN MBARAGA :

2885 C'est exactement le travail que fait le ministère, mais le ministère ne va pas faire des forages. Le ministère valide auprès de spécialistes des études qui ont été faites par le promoteur. Donc, s'il demande que ça soit le ministère qui aille faire les forages, je ne peux pas m'engager pour le ministère pour faire ça.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2890 Est-ce que peut-être le ministère de l'Environnement pourrait faire une inspection qui irait dans ce sens-là?

M. JEAN MBARAGA :

2895 Inspection de...?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2900 Une inspection. Dans le fond, c'est ce que monsieur...

M. CHARLES MOREAU :

2905 C'est effectivement leur mandat.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

C'est une inspection.

2910 **M. JEAN MBARAGA :**

Mais c'est exactement ce que fait le ministère. Les échantillons – comment dirais-je – les forages qui ont été faits, on demande justement la stratigraphie, on demande... tout ça, le ministère le fait. Donc, c'est ça la façon de valider. Mais le ministère ne va pas avec une pépinière pour aller faire des forages.

2915 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Donc, le ministère ne fait pas le forage, mais le spécialiste du ministère est consulté sur la façon dont ça a été fait et il étudie les paramètres.

2920 **M. JEAN MBARAGA :**

Et les résultats justement qui ont été obtenus.

2925

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Merci.

2930 **M. CHARLES MOREAU :**

Une sous-question peut-être?

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question.

M. CHARLES MOREAU :

2940 Le ministère de l'Environnement a des laboratoires...

LE PRÉSIDENT :

Un instant. Monsieur Marron?

2945

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Monsieur le Président, je voudrais profiter de la présence de monsieur Chapuis. Cette question d'écoulement horizontal avait été déjà au cœur des préoccupations de monsieur. Peut-être juste revenir sur le schéma conceptuel d'écoulement, monsieur Chapuis pourrait développer très rapidement sur ce point.

2950

LE PRÉSIDENT :

2955 D'accord. Monsieur Chapuis, on vous écoute.

M. ROBERT CHAPUIS :

2960 Donc, si on prend ce schéma ici et si on venait construire une cellule dans ce secteur par exemple – alors, je dessine la cellule ici et elle paraîtrait avec des parois verticales, parce que c'est très exagéré – la cellule dans ce secteur ici, ou ça peut être relativement plus grand, plus profond, l'eau qui est à l'intérieur, il va y avoir encore de l'eau de pluie qui va s'infiltrer mais qui va avoir tendance, au lieu de descendre dans le roc, descendre dans la cellule.

2965 Donc, la ligne qui est ici verticale va commencer à s'incurver et à aller vers la cellule. Ici de l'autre côté également, ça va aller vers la cellule. Alors, par exemple, supposons que ceci soit la base de la cellule, ce rectangle soit la base de la cellule, l'eau qui est ici, au lieu d'aller vers le roc, elle va voyager. Puis au lieu de mettre 2 000 ans pour aller vers le roc, elle va mettre quelques centaines d'années pour aller vers la cellule.

2970 Ensuite, dans la cellule, si le lixiviat est récupéré, le niveau d'énergie de l'eau ici va rester à un moment donné inférieur au niveau d'énergie de l'eau qui est ici. Donc, dès que la cellule va être construite et ouverte à l'atmosphère, il y a de l'eau qui va rentrer comme ceci et il y a de l'eau du roc, il y a de l'eau salée qui va remonter dans la cellule.

2975 Et donc à ce moment-là, par exemple, des ions de chlorure vont voyager parce que l'eau voyage dans ce sens-là, mais ils ont également tendance à voyager un petit peu plus vite, parce que les concentrations de chlorure ici seront plus élevées que là. Donc, il y a un gradient de concentration, il y a un gradient hydraulique qui fait que l'écoulement va vers la cellule.

2980 Donc, quand on fait de l'enfouissement dans une argile où il y a un écoulement vertical, ici, naturellement, on se retrouve avec ce qu'on appelle un piège hydraulique et un piège ionique de matériaux qui sont des situations assez idéales pour stocker. C'est-à-dire que le lixiviat, ce sera à la fois le lixiviat produit par les déchets, plus de l'eau qui va remonter. Mais, évidemment à 2985 la vitesse où elle remonte, si on a 1 centimètre par année, 1 centimètre par année sur un mètre carré, ça représente 10 litres ou 1 litre d'eau par année ou quelque chose comme ça.

2990 Donc, par la surface, c'est un peu d'eau, mais il va y avoir toujours de l'eau, même lorsque les déchets... lorsque les déchets auront fini d'exsuder leur eau, le lixiviat, il y aura encore de l'eau qui va revenir du fond du roc ici et qui va remonter, qui va mettre beaucoup de temps et avec un débit extrêmement faible évidemment.

M. JEAN MBARAGA :

2995 Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

3000 Oui.

M. JEAN MBARAGA :

3005 Si vous permettez, je veux profiter de la présence de monsieur Moreau pour répéter ce que je vous ai dit ce matin concernant le site de Sainte-Sophie, parce que c'est monsieur Moreau qui a apporté le vécu de Sainte-Sophie en disant justement : «Ça me fait peur. Regardez à Sainte-Sophie ce qu'il s'est passé, on risque d'avoir la même chose à Lachenaie.»

3010 Très brièvement, le cas que monsieur Moreau nous a rapporté hier à Sainte-Sophie, c'est effectivement parce que c'était – comment dirais-je – une exploitation par atténuation. Et puis le site, tel qu'il était exploité à Sainte-Sophie, il n'y avait pas assez d'argile pour assurer justement l'imperméabilité. La partie où il y avait moins d'argile, où il y avait du sable, c'est par là que passait justement aussi bien la fuite du lixiviat que la fuite des biogaz. C'est juste ça que je voulais vous dire.

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Votre seconde question?

M. CHARLES MOREAU :

3020 En fait, je comprends très, très bien ce que monsieur Chapuis vient de nous enseigner, si on peut dire. Je comprends tout à fait que l'argile est étanche. Je comprends tout à fait que certaines cellules de site d'enfouissement, une fois qu'elles sont remplies, sont recouvertes d'argile, ce qui les rend étanche, qui supporte encore la même théorie, c'est-à-dire que l'eau de ruissellement éventuellement ne peut émigrer de l'intérieur vers l'extérieur. Je comprends ça tout à fait bien.

3025
3030 Qu'en est-il lorsque le site n'est pas encore fermé, c'est-à-dire que la cellule du site d'enfouissement n'est pas complétée et qu'on est en train de l'exploiter et c'est à ciel ouvert à ce moment-là?

Et les eaux de ruissellement, ce que je comprends, c'est que, à Lachenaie, on va aller jusqu'à une hauteur, sauf erreur, de 40 mètres au-dessus du niveau de l'argile dont il est question ici. Et cette partie aérienne là n'est pas dans l'argile et elle est susceptible de suinter,

3035 excusez l'expression, ou en fait de permettre, jusqu'à un certain point, à du lixiviat de migrer vers l'extérieur.

3040 À ce titre-là, j'ai des réserves et des doutes raisonnables de demander, et même très sérieux à titre professionnel du domaine de l'environnement, je ne demande pas ça par hasard, et je demande au ministère de l'Environnement de prendre ses responsabilités et de faire des analyses concernant le potentiel migration du lixiviat à l'extérieur du site.

3045 Et je vous dirais de nouveau : tant mieux s'il n'y en a pas. Puis si c'est les conclusions auxquelles vous arrivez, je vais être le premier heureux. Mais j'ai des doutes plus que raisonnables de croire qu'il est possible qu'il y en ait, et j'aimerais que le ministère prenne ses responsabilités et exerce son droit d'inspection entier et fasse ses propres analyses indépendantes du promoteur. C'est ce que je demande.

LE PRÉSIDENT :

3050 Oui. Monsieur Moreau...

M. CHARLES MOREAU :

3055 C'était ma question.

LE PRÉSIDENT :

3060 Monsieur Moreau, vous demandez ça.

M. CHARLES MOREAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et il va me faire très plaisir de lire vos demandes dans votre mémoire.

M. CHARLES MOREAU :

3070 Est-ce que vous... pour finir la question?

LE PRÉSIDENT :

3075 Non, mais Monsieur Moreau, laissez-moi parler! Je n'avais pas terminé. Il ne faut pas interrompre, là.

M. CHARLES MOREAU :

3080 Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

3085 Et monsieur a mentionné tantôt la procédure et comment se faisait l'expertise au ministère. Vous pouvez demander dans votre mémoire que vous souhaiteriez pour telle, telle, telle, telle raisons. Et, à ce moment-là, c'est le ministère qui va décider.

3090 Par ailleurs, Monsieur Marron, pouvez-vous nous expliquer comment ça se passe en exploitation d'une cellule? C'est-à-dire que lorsqu'il y a élévation, évidemment, ça monte de cette façon-là. L'argile est au-dessous. Et pour regarder les propos de monsieur Moreau, à ce moment-là, il y a quand même, possiblement, des eaux de ruissellement qui font que ça descend sur les côtés. Est-ce que le lixiviat, par ricochet, est entraîné vers les côtés des cellules? Et, à ce moment-là, peut-il migrer?

3095 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3100 Oui. Alors, il est certain que lorsque les déchets arrivent au-dessus du sol, il faut que les techniques de mise en place des déchets et les couches de recouvrement journalier, lorsque la pluie tombe dessus, favorise sa percolation verticale ou, à tout le moins, tende vers la base de la cellule.

3105 C'est pour cette raison que l'on emploie une bonne partie des couches de recouvrement journalier respectant certaines conditions de perméabilité qui en font des matériaux drainant. Donc, l'eau qui va tomber sur la cellule, sur les déchets, va percoler à travers la première couche de déchets et ensuite, par le biais des couches de recouvrement journalier, rejoindre assez rapidement la base de la cellule.

3110 On a un autre dispositif. C'est que lorsque l'on a des talus de déchets, donc au-dessus de la cellule, en chaque pied de talus de déchets, on installe des drains, qu'on appelle des drains de pied, et qui viennent compléter pour capter les écoulements éventuellement parasites qui pourraient se produire sur les bords du site, et c'est redirigé dans le système de captage de lixiviat.

LE PRÉSIDENT :

3115 Et, à ce moment-là, est-ce que vous croyez qu'un suivi est nécessaire?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

3120 Absolument pas, parce que, un, on ne constate pas d'écoulement en dehors du site.

Ce serait quelque chose à voir très visuellement. On n'aurait pas besoin de faire de longues études. Les écoulements de lixiviats se caractérisent par souvent une couleur rougeâtre à cause des composés ferreux qui se trouvent à l'intérieur. Et une fois que le niveau est atteint, très rapidement on a notre couche d'argile imperméable qui est remise en couvert final.

3125

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Marron. Merci, Monsieur Moreau.

3130

Et nous allons passer maintenant à monsieur Denis Laurin.

M. CHARLES MOREAU :

Est-ce que je pourrais faire une sous-question simplement...

3135

LE PRÉSIDENT :

Non, il n'y a plus de sous-questions, parce qu'il y a quand même d'autres gens qui ont des questions à poser. D'accord, Monsieur Moreau? Merci.

3140

Monsieur Denis Laurin, s'il vous plaît? Bonjour, Monsieur Laurin.

M. DENIS LAURIN :

3145

Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur. Avant de poser ma question, j'aurais besoin d'un éclaircissement à propos d'une réponse d'hier, une réponse de madame Gauthier à propos des réponses de plaintes. On nous disait qu'on nous envoyait un accusé de réception dans les cinq jours puis, dans les dix jours, on nous envoyait quelque chose qui disait ce qui était fait pour remédier au problème.

3150

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez avoir des explications là-dessus?

3155

M. DENIS LAURIN :

Oui, c'est là-dessus que ...

LE PRÉSIDENT :

3160

Bien, de la façon que ça fonctionne?

M. DENIS LAURIN :

3165 Oui, parce que j'ai fait beaucoup de plaintes, puis l'accusé de réception, j'en ai des tonnes, mais au bout de dix jours, l'autre réponse, j'ai jamais eu de réponse à...

LE PRÉSIDENT :

3170 Bon! Nous allons demander à madame Gauthier de bien vouloir préciser le fonctionnement de tout cet aspect plainte.

Oui, Madame Gauthier?

3175 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

On avait convenu que je la faisais ce soir. Est-ce que je la fais toute aujourd'hui? C'est parce qu'il y avait les réponses aussi à madame...

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Fortin?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3185 Oui. Comme vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

3190 Faites-la là, puis on la refera ce soir, si vous ne voyez pas d'inconvénient, à moins que... est-ce que vous allez être là ce soir?

M. DENIS LAURIN :

3195 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3200 À ce moment-là, est-ce que madame Gauthier peut attendre pour ce soir?

M. DENIS LAURIN :

Oui, c'est beau.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Pour que la majorité des gens soit informée.

3210 **M. DENIS LAURIN :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3215 Parfait. Ça fait que ça va aller à ce soir.

M. DENIS LAURIN :

3220 Pour ma question, c'est à propos d'un courriel que j'ai envoyé pour les plaintes justement. C'est au printemps, le 25 mai, puis il faut dire qu'il y avait beaucoup d'odeurs dans ce temps-là. L'été commence, donc, les odeurs commencent. Ça fait que ça va comme ça:

3225 *Aujourd'hui, le 25 mai, journée chaude, j'ai senti des odeurs du dépotoir. Ces odeurs sont très désagréables. Veuillez enregistrer ma plainte, en faire un suivi et m'envoyer une confirmation. Ça fait plusieurs plaintes que je fais, mais il semble qu'il n'y ait aucun changement. Personne ne m'a jamais rappelé malgré mes demandes.*

3230 Parce que je demandais souvent qu'on me rappelle, parce que juste des e-mails, ça ne te donne pas grand-chose.

J'aimerais savoir s'il y a un danger pour la santé.

3235 Je rajoute tout le temps ça dans mes courriels. La réponse que j'ai eue le 28 mai... puis ça, ça a été envoyé à monsieur Éric Gauthier en passant, puis en copie conforme à Johanne Laporte. La réponse que j'ai eue le 28 mai:

3240 *Moi, ma job est faite, je lui réponds par courriel quand il fait des plaintes. Je ne la rappelle pas et je ne la rappellerai pas non plus. Alors, la balle est dans ton camp si tu veux lui parler.*

Alors, je pense que j'ai reçu ça, mais ce n'était peut-être pas vraiment destiné à moi.

LE PRÉSIDENT :

3245 C'est madame Carole qui déjà?

M. DENIS LAURIN :

3250 Je vais vous redire les noms. Moi, j'envoie ça à monsieur Éric Gauthier et en copie conforme à madame Johanne Laporte. Ça, ça m'a été renvoyé par Éric Gauthier.

LE PRÉSIDENT :

3255 D'accord.

M. DENIS LAURIN :

Alors, je lui ai répondu...

3260 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Écoutez, quoi dire? Je ne peux pas...

M. DENIS LAURIN :

3265 Bien, c'est une des plaintes, ça...

LE PRÉSIDENT :

3270 D'accord.

M. DENIS LAURIN :

3275 ... parce qu'il y en a beaucoup comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

3280 **M. DENIS LAURIN :**

Ce n'est pas la seule.

LE PRÉSIDENT :

3285 Non.

M. DENIS LAURIN :

3290 Je lui ai répondu:

Bonjour, Monsieur Gauthier. J'ai l'impression, en lisant votre courriel, que vous n'aviez pas l'intention de me le faire parvenir. Sûrement une erreur de frappe de votre part, mais je vois que vous n'êtes pas trop intéressé par notre problème d'odeurs et ce fameux site BFI.

3295

Dire que vous prenez les plaintes et n'avez pas l'intention de me rappeler n'est pas trop professionnel de votre part. Si vous croyez qu'on se plaint pour rien, je vous invite à venir chez moi et nous ferons une petite balade dans le secteur. Peut-être que vous constateriez que nos plaintes sont fondées, Monsieur Gauthier.

3300

Je me demande si l'on se plaint dans le vide. Vous envoyez un accusé de réception. Cela ne répond pas à nos questions. J'ai beaucoup d'autres choses à faire que de venir m'asseoir à mon ordinateur et d'écrire une plainte pour des odeurs. Et sachez que, souvent, je ne le fais par manque de temps. Alors, si je prends la peine de vous envoyer un courriel, c'est pas parce que c'est le fun.

3305

Quand j'ai acheté ma propriété, des odeurs, il n'y en avait pas. J'ai choisi cette demeure pour l'endroit paisible, agréable, le grand terrain, etc., pour élever ma famille. Et là, je dois endure une montagne de déchets dans ma cour. Ma santé et celle de mes enfants, qu'est-ce qu'on en fait ? Et je passe de vous parler des bruits de camions qui font la navette à ce fameux site BFI.

3310

Sachez, Monsieur Gauthier, que vous demander une réponse à nos questions n'est pas la fin du monde. Une simple réponse, c'est tout.

3315

Alors, j'aimerais savoir si c'est la façon de procéder quand on fait des plaintes.

LE PRÉSIDENT :

3320 Bien, c'est ça. Je pense que madame...

M. DENIS LAURIN :

3325 Moi, j'ai un peu perdu confiance dans le système, dans le gouvernement. On fait des plaintes, puis on ne se sent pas appuyé du tout.

LE PRÉSIDENT :

3330 Écoutez. Madame Gauthier va expliquer la procédure et ça relève du ministère. Nous, on est là pour vous écouter, on vous écoute.

M. DENIS LAURIN :

Oui.

3335

LE PRÉSIDENT :

Mais madame Gauthier va en parler ce soir de la façon que ça procède. Et je pense que, effectivement, peut-être que le ministère aura à se pencher et à s'interroger lui-même.

3340

M. DENIS LAURIN :

Oui.

3345

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez une question, parce que...

M. DENIS LAURIN :

3350

Donc, ça va être ce soir qu'elle va répondre à ça aussi.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3355

Bien, écoutez...

M. DENIS LAURIN :

Ou elle n'est pas au courant de cette cause-là?

3360

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Je peux difficilement répondre pour le courriel de monsieur Gauthier comme tel.

3365

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3370

Je pense qu'il faudrait peut-être poser la question à monsieur Gauthier. Ce que ce soir, par contre, j'avais l'intention de faire, c'est reprendre la procédure de plainte, ce qu'on fait.

3375 J'ai des modèles d'accusé réception ici, donc parler de ça. Parler de la différence entre urgence et plainte, je ne sais pas si ça vous convient. Peut-être prendre un cinq, dix minutes pour ça, pour que je vous explique. Mais de revenir sur chacun des courriels, je veux dire...

LE PRÉSIDENT :

3380 C'est un peu difficile, c'est ça que vous me dites?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3385 Bien oui. Pour moi, là, c'est pas moi. Je ne m'occupe pas des plaintes au ministère. Ici, je représente la Direction régionale. Je peux vous parler de la façon générale. Si vous voulez vraiment des précisions sur ça, je peux demander au ministère qu'il délègue quelqu'un qui réponde directement pour ces courriels. C'est à votre choix.

LE PRÉSIDENT :

3390 Donc, vous allez faire le suivi auprès du ministère et faire en sorte que monsieur ait une réponse finalement à son courriel et ait des explications également?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3395 Vous voulez que le ministère appelle monsieur précisément?

LE PRÉSIDENT :

3400 Oui, oui, que...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3405 Ou vous voulez que quelqu'un vienne ici ce soir?

LE PRÉSIDENT :

3410 Que, vous, vous allez faire le suivi... non, non, que vous allez faire le suivi...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Moi, ce soir, je vais le faire de façon générale.

LE PRÉSIDENT :

3415

... auprès de la Direction.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3420

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3425

Après de votre Direction régionale...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Oui.

3430

LE PRÉSIDENT :

... et faire en sorte qu'il y a quelqu'un qui s'occupe de répondre à monsieur et...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3435

Aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

3440

... qu'il aille le rencontrer.

Vous restez dans quel secteur, Monsieur?

M. DENIS LAURIN :

3445

Secteur de la Presqu'île.

LE PRÉSIDENT :

3450

Secteur de la Presqu'île, d'accord. Donc...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3455

Je vais reprendre le nom précisément, s'il vous plaît.

M. DENIS LAURIN :

Denis Laurin.

3460 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Et l'échange que vous avez parlé, c'était daté de...?

M. DENIS LAURIN :

3465

Le 25 mai.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3470

2007?

M. DENIS LAURIN :

3475

Oui. Suite à ça, on m'a rappelé, mais ça a pris disons... Il y a quelqu'un qui m'a rappelé, je ne me souviens plus de son nom. Ce n'est pas normal de passer par tout ça pour une plainte. Moi, je trouve que chaque plainte est importante. Écoute, on ne se plaint pas pour rien.

LE PRÉSIDENT :

3480

Non, je...

M. DENIS LAURIN :

3485

Bien oui, mais être traité de même, ce n'est pas... disons que, moi, je saute dans les airs dans ce temps-là, puis il ne faudrait pas que la personne soit en avant de moi, parce que...

LE PRÉSIDENT :

3490

Je comprends.

M. DENIS LAURIN :

Ça devient...

3495

LE PRÉSIDENT :

Je comprends ce que vous pouvez éprouver, puis je pense que le fait de le dire en public devant les gens du ministère, eux devront prendre leurs responsabilités à ce moment-là.

Et je suis sûr qu'ils vont assumer leurs responsabilités.

3500

Et quand vous dites que les plaintes ne sont pas prises en considération, je ne pense pas qu'elles ne sont pas prises en considération. Au contraire... dans votre cas, il y a peut-être eu un écart impardonnable, mais ça ne veut pas nécessairement dire que cet écart-là se retrouve dans chaque plainte qui a été déposée au ministère.

3505

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Effectivement.

3510

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a sûrement des améliorations à apporter du côté du ministère à cet égard. Et à ce moment-là, je pense que, en nous faisant part de votre insatisfaction face à des plaintes qui sont données et dont vous obtenez peu de réponse, bien, lorsque vous allez nous dire ça dans votre mémoire, nous, on va le prendre en considération. Et je suis certain que le ministère a vraiment noté votre insatisfaction face à leurs services, parce qu'ils ont quand même un service à rendre et, s'ils ne le rendent pas, bien, ils sont imputables devant la population aussi. Donc, je veux dire, ils sont imputables d'une certaine façon, en ce sens que ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas eu de réponse aussi rapide que vous le souhaitiez.

3515

3520

M. DENIS LAURIN :

O.K. En tout cas, s'il y a un suivi, on ne le sent pas, nous autres.

3525

LE PRÉSIDENT :

Donc, je pense qu'ils vont apporter les modifications qui s'imposent de façon à assurer un meilleur suivi. Puis, d'ailleurs, madame va en parler ce soir, madame Gauthier va en parler ce soir.

3530

M. DENIS LAURIN :

Juste peut-être un petit point, je reviens là-dessus, à propos du dix jours, la réponse qu'on est censés avoir dans dix jours. Il y a juste ça que j'aimerais savoir. C'est quoi au juste? Est-ce que c'est une réponse qui nous dit...

3535

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Ce que j'ai expliqué... et, entre autres, vous avez reçu en janvier, ça va faire partie de mes discussions de ce soir, en janvier 2007, vous avez reçu, tous les plaignants du ministère

3540

au niveau de BFI ont reçu une lettre les informant de la procédure de traitement de plainte. Est-ce que vous avez reçu cette lettre-là?

M. DENIS LAURIN :

3545

Probablement, je ne me souviens pas.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3550

Le 27 janvier 2007.

M. DENIS LAURIN :

3555

Oui.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3560

Et dans ça, on vous dit : il y a un accusé réception dans les cinq jours et, dans les dix jours, il y a une lettre qui vous informe de ce que le ministère entend faire avec votre plainte. C'est la procédure générale au ministère.

3565

Dans le cas de BFI, ce que j'ai expliqué hier, on est allés un petit peu plus loin, je vous dirais, et il y a certaines procédures particulières, et c'était de ça que je voulais vous entretenir, notamment l'accusé réception type qu'on envoie, maintenant on vous demande... ça aussi, vous avez été informé en décembre d'envoyer vos plaintes, on vous a donné une nouvelle adresse. Il y a maintenant quelqu'un qui est là, qui reçoit ces plaintes. Vous avez automatiquement un accusé réception le lendemain ou le surlendemain. Donc, c'est avant le cinq jours. Et dans cet accusé-là, on vous indique aussi, donc on fait tout de suite la deuxième étape, on le... Autrement dit, l'accusé réception et la lettre que, normalement, on envoie dans le dix jours dans notre déclaration pour l'ensemble du Québec, dans le cas de BFI, on le fait dans la même lettre.

3570

Donc, dans votre accusé réception qu'on vous envoie suite à votre plainte, on vous dit que, dans les 30 jours, on va s'occuper de la plainte, c'est-à-dire on va faire les vérifications administratives ou on va faire une inspection.

3575

Alors, pour BFI, l'accusé réception du cinq jours et la lettre du dix jours est dans le même envoi le lendemain ou le surlendemain de la plainte. C'est la nouvelle procédure pour BFI notamment.

3580

M. DENIS LAURIN :

Depuis 2007?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3585

Je vais vous parler des dates, oui, ce soir.

M. DENIS LAURIN :

3590

Parce qu'on a des problèmes, nous autres, depuis...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3595

C'est sûr que le ministère, comme monsieur dit, on a des améliorations. Nous aussi, on est là pour essayer de vous aider le plus possible.

M. DENIS LAURIN :

3600

Oui.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3605

Il faut comprendre qu'il y a autour de 400 plaintes par année. On a une personne sur ce dossier-là qui traite tout ça. Il a fallu s'ajuster, nous aussi. Et c'est en fonction d'une déclaration de service, en fonction d'améliorer ce service-là qu'on travaille.

Je conviens qu'il y a eu des écarts. Madame Fortin en a vécu, vous en avez vécu. Bon! Je ne peux pas parler pour monsieur Gauthier, mais il faut comprendre qu'il y en a 400 par année.

3610

C'est sûr qu'il est humain, et je ne veux pas le défendre, mais on a essayé de mettre de nouvelles procédures pour essayer de rendre notre service le plus efficace possible. En ce sens-là, comme je vous dis, on a avisé tout le monde en janvier 2007, on a refait un deuxième avis en décembre 2007 et, à chaque fois, pour spécifier nos nouvelles procédures qu'on tente d'améliorer et qu'on va continuer d'essayer d'améliorer.

3615

M. DENIS LAURIN :

Oui.

3620

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

C'est ce que je peux dire.

M. DENIS LAURIN :

3625

Parce qu'à l'autre BAPE, c'est un peu la même chose, puis là ça revient encore. C'est beau. Ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

3630

Oui, allez-y.

M. DENIS LAURIN :

3635

Monsieur le Président, un expert peut-il nous informer sur les divers équipements ou outils qui existent sur le marché pour mesurer les gaz présents dans ma cour, chez moi, m'informer aussi de leur performance en termes de nombre de gaz mesurés, fiabilité des résultats, coûts, etc.

LE PRÉSIDENT :

3640

Je vais envoyer la question au promoteur. Est-ce qu'il existe un tel type d'équipement, Monsieur Marron? Et à quel endroit on peut le retrouver? Puis s'il y a de la documentation sur ce type d'équipement-là, bien, le faire savoir à monsieur Laurin.

3645

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

D'accord. Monsieur le Président, je vais passer la parole à monsieur Thierry Pagé qui va vous répondre sur ce sujet.

3650

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pagé?

M. THIERRY PAGÉ :

3655

En fait, la réponse peut être un peu vaste, dans ce sens où lorsqu'on veut suivre des gaz, tout dépendamment des gaz qu'on veut suivre. Donc, essentiellement pour suivre le H₂S et le méthane, eh bien, ce sont des équipements similaires à ce qui est utilisé chez BFI qui peuvent être employés. Concernant...

3660

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quel type d'équipement? Est-ce que c'est un gros équipement ou un petit équipement?

3665

M. THIERRY PAGÉ :

3670 Ce sont des équipements qui sont assez... bien, j'ai une photo que je peux montrer pour le bénéfice de la compréhension.

LE PRÉSIDENT :

3675 Oui, pour le bénéfice de monsieur Laurin.

M. THIERRY PAGÉ :

3680 C'est ça, exactement. Donc ici, on voit, à gauche et à droite, le type d'équipement qu'on peut retrouver. Donc, c'est à peu près gros comme un poste d'ordinateur grosso modo. Et ce sont des équipements qui sont assez dispendieux, on parle dans les dizaine de milliers de dollars chacun, et demandent quand même beaucoup d'entretien, de calibration mensuelle et ainsi de suite. Donc, c'est un investissement conséquent. Disons qu'il n'y a pas de solution bon marché, parce qu'on cherche des traces.

3685 Et d'un point de vue des composés organiques volatils qu'on a parlé, en fait qui ont servi pour faire le calcul de l'étude de risques, eh bien, il n'y a pas d'équipement en ligne, à ce que je sache, qui permette de faire des mesures de traces. Et, donc, c'est un échantillonnage comme on fait.

3690 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Pagé, est-ce que c'est accessible par le privé? Est-ce qu'il y a une entreprise qui a ces équipements-là, qui se déplace, qui irait chez monsieur Laurin pour faire une analyse de l'environnement immédiat s'il y a senteur de gaz?

3695

M. THIERRY PAGÉ :

3700 Il faudrait que je vérifie si ça existe et si c'est disponible ici au Québec ce service-là. Je sais que c'est disponible d'un point de vue de l'échantillonnage mais, en général, ce sont des équipements qui sont dédiés. Ce ne sont pas des équipements qui vont... où les gens vont venir faire des mesures comme ça. Pour des mesures ponctuelles, en général, ça va être des échantillonnages en canister, comme j'ai déjà montré auparavant. Donc, ça, c'est de l'équipement dédié, il faudrait que je vérifie.

3705 Sinon, il y a toujours la US EPA qui a beaucoup de documentation sur qu'est-ce qui peut être fait comme suivi environnemental en général. Et il y a le ministère de l'Environnement qui dispose, en fait, du TAGA qui est un véhicule mobile, un laboratoire mobile qui dispose d'équipements ultra sensibles, bien, du même niveau de sensibilité, peut-être même un peu

3710 plus que ce qui est là, qui peut permettre aussi de faire des échantillonnages exhaustifs. Mais, encore une fois, on parle – comment dire – de mesures ponctuelles sur quelques jours, quelques heures.

LE PRÉSIDENT :

3715 Mais est-ce qu'un résident, tel que monsieur Laurin, peut prendre un échantillonnage chez lui, puis l'envoyer à un laboratoire?

M. THIERRY PAGÉ :

3720 Ça peut toujours être fait. Il existe des laboratoires commerciaux qui font faire des échantillonnages... pardon, pas des échantillonnages, mais je veux dire des analyses certifiées, agréées comme, nous, on a fait.

LE PRÉSIDENT :

3725 Et, à ce moment-là, comment procèdent-ils? Comment on procède pour prendre un échantillonnage d'air? Est-ce que c'est un récipient qui est sous vide et par lequel on soutire de l'air ambiant, puis qui est emprisonné ou quoi?

3730 **M. THIERRY PAGÉ :**

Donc, effectivement, c'est un canister comme on voit ici. Donc, cet équipement-là, c'est un canister passivé, donc un canister métallique passivé dans lequel il y a un vide, comme vous avez mentionné. Et, à ce moment-là, on va ouvrir le dispositif et on va faire un échantillonnage sur une certaine période de 24 heures. Et on va se mettre à une certaine hauteur pour l'échantillonnage de façon à ne pas être à côté, par exemple, d'une évacuation d'un véhicule, un exhaust de véhicule ou quelque chose du genre.

3735

Et puis après, bien, ce sont des équipements très sensibles en laboratoire, comme on voit ici, qui vont permettre de faire l'analyse. Et certaines entreprises vont louer, en fait, ces fameux canisters-là pour pouvoir faire le travail.

3740

LE PRÉSIDENT :

3745 D'accord. Merci, Monsieur Pagé. Donc, ça existe, mais par contre, je présume, sans les connaître... peut-être que monsieur Pagé est au courant combien ça peut coûter un tel échantillonnage. Est-ce que c'est dispendieux?

M. THIERRY PAGÉ :

3750 On parle de milliers de dollars.

LE PRÉSIDENT :

3755 De milliers de dollars?

M. THIERRY PAGÉ :

3760 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Monsieur Pagé.

3765 Merci beaucoup, Monsieur Laurin.

M. DENIS LAURIN :

3770 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Rolande Dulong, s'il vous plaît.

3775 **Mme ROLANDE DULONG :**

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur, Madame les Commissaires.

3780 C'est assez impressionnant de venir ici. Alors, j'ai écrit parce que j'avais l'impression que, finalement, je vais aller peut-être passer vraiment ce que je veux vraiment passer.

LE PRÉSIDENT :

3785 D'accord.

Mme ROLANDE DULONG :

3790 J'avais écrit donc... ce qui a eu lieu ce matin, je n'en tenais pas compte, ça se recoupe un petit peu peut-être.

Depuis le début des audiences, le promoteur fait des projections comme 2009, 2010, comme si le site devait rester ouvert. Ça, c'est un facteur qui influence le niveau de stress. Ça donne un niveau de stress supplémentaire. Ce sont des facteurs de stress.

3795 Le docteur Plante hier a dit qu'il était difficile de mesurer le niveau de stress. Je suis bachelière en psychologie. Il est difficile de mesurer le stress, mais il est possible d'évaluer les effets désorganisant du stress en observant puis en écoutant les plaintes des gens de la Presqu'île.

3800 Moi, je vis depuis 30 ans à Repentigny. Même si je ne connaissais pas ces citoyens avant ces derniers trois jours, j'ai pu comprendre leur inquiétude. Puis devant un ajout de dix-sept années supplémentaires à ce site de vidanges qui est déjà aussi haut qu'un centre de ski alpin...

LE PRÉSIDENT :

3805

Madame Dulong?

Mme ROLANDE DULONG :

3810

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Regardez, on va faire court, là.

3815

Mme ROLANDE DULONG :

C'est très court, j'ai fini. Qui n'est pas sans risque si on évalue tous les facteurs : facteur psychologique, facteur environnemental.

3820

Alors, ma question, c'est : devant l'éventualité de fermeture comme prévu auparavant, qui va gérer les dégâts déjà... parce qu'on vient de dire tantôt que la décision, elle n'est pas prise, hein?

3825

LE PRÉSIDENT :

Exact.

Mme ROLANDE DULONG :

3830

C'est bien sûr, c'est pour ça les commissions, je comprends très bien. Alors, devant l'éventualité de fermeture comme prévu auparavant, qui va gérer les dégâts déjà laissés actuellement par la montagne de déchets et quel est le manque à gagner de l'entreprise si elle n'obtient pas l'agrandissement?

3835

LE PRÉSIDENT :

D'une part, je vais aller voir monsieur Mbaraga pour répondre à la première partie de la question. Et la seconde partie, évidemment ça sera à l'entreprise.

3840

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Monsieur le Président. Comme on l'a répété depuis le début, le promoteur a la responsabilité de faire justement sa gestion postfermeture. Donc, elle a des obligations qui sont marquées dans ses décrets qui ont autorisé le projet et c'est exactement les mêmes obligations qu'il va faire pendant 30 ans, même après 30 ans, si jamais justement le problème n'est pas réglé.

3845

LE PRÉSIDENT :

3850

Merci. Et Monsieur Marron?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui. Alors, comme il a été dit, si jamais le projet devait s'arrêter, à ce moment-là, bien, c'est la fermeture finale de la partie en cours d'exploitation qui va être faite. Et pour au moins 30 années, c'est le fonds de suivi environnemental qui va permettre de mettre en oeuvre toutes les actions pour l'entretien du site.

3855

Un élément important à rapporter, c'est que, dans le cas de fermeture du site, il y a des activités qui vont rester, en particulier la centrale de 4 mégawatts qui va produire de l'électricité jusqu'en 2022. Et jusqu'à cette date-là, il est clair que l'entretien du système de captage de biogaz, l'entretien du couvert final, l'entretien des conduites, etc, sera un des éléments associés à l'exploitation de la centrale. Donc, ça, c'est un élément, si vous voulez, qui vient se rajouter au fonds standard de suivi gouvernemental et qui va garantir qu'il y aura un très bon suivi postfermeture.

3860

3865

Et quant au manque à gagner, bien, c'est que le projet ne se fera pas, quoi, tout simplement.

3870

Mme ROLANDE DULONG :

Comme les projets de 25 M\$ tantôt qui ont été...

3875

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Ce qui avait été dit tout à l'heure à la question qui avait été posée, c'est que la mise en oeuvre de ces projets-là ne serait pas a priori influencée par la décision qui va être prise.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Marron.

Oui, Madame Dulong, votre seconde question?

3885

Mme ROLANDE DULONG :

Bien, en fait, je pense que l'entreprise privée a un énorme manque à gagner. On n'a pas de réponse vraiment de ce côté-là.

3890

Si le travail, les efforts qui sont faits ou les recherches... je sais qu'elles sont conjointes, mais toutes les recherches aussi ont été faites. Dans le fond, à ce niveau-là, il y a certainement une dépense de faite. Alors, on ne veut pas me mettre de montant de manque à gagner dans toute cette exploitation de dix-sept années. Donc, je me dis : si on ne veut pas fermer, on veut continuer, il doit y avoir des profits possibles, mais là je n'ai pas de réponse. Merci beaucoup.

3895

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Madame Francine Dupont?

3900

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Le dernier commentaire me laissait supposer que je n'ai peut-être pas compris la question.

3905 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, elle a demandé quel serait le déficit si... enfin, pas le déficit, mais le manque à gagner pour...

3910 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Ce n'est pas un manque à gagner. Le projet s'arrêterait là. Donc, il n'y aurait pas les dépenses associées ni les revenus. Donc, non, il n'y aurait rien de plus que ça.

3915 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

Oui, allez-y.

3920

Mme FRANCINE DUPONT :

Oui, bonjour.

3925 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame Dupont.

Mme FRANCINE DUPONT :

3930

Est-ce que je pourrais passer un petit commentaire avant ma question quant à l'air, la qualité de l'air à Lachenaie? Moi, je vais fréquemment à Lachenaie. J'habite à Repentigny...

LE PRÉSIDENT :

3935

Mais regardez, vos commentaires... c'est parce que non...

Mme FRANCINE DUPONT :

3940

Non, mais c'est par rapport...

LE PRÉSIDENT :

3945

Non.

Mme FRANCINE DUPONT :

3950

... à une intervention de monsieur Papillon. C'est parce qu'à Lachenaie, les odeurs, c'est des odeurs... le beau parfum mêlé aux ordures, puis aux vidanges qui te collent le nez, l'été, c'est presque continu. Je voulais juste vous dire, il n'y a peut-être pas de plaintes, moi, je n'habite pas là, mais il y en a des odeurs.

3955

Alors, ceci étant dit, je voudrais juste comprendre. Le projet de 25 M\$ dont on a parlé plus tôt, hier, si j'ai bien compris, puis corrigez-moi, on disait que ça, en faisant ce projet-là, ça permettrait d'accueillir plus de déchets industriels, puis ça permettrait de financer le projet. J'ai bien compris?

LE PRÉSIDENT :

3960

Bien, ce n'est peut-être pas tout à fait ça, mais je vais laisser monsieur Marron vous dire ce qu'il en est directement.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

3965 Je vais donner un début de réponse. S'il faut compléter, monsieur Normandin, qui est plus au fait du projet...

LE PRÉSIDENT :

3970 Oui.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

3975 Mais, en fait, le projet qui est proposé ne vise qu'à traiter les biogaz produits par les déchets qui ont été déjà amenés et qui pourraient, éventuellement, être amenés dans le cadre de l'agrandissement.

3980 La nature des déchets qui vont être reçus au site vont rester de la même nature que ce qui a été reçu dans le passé, c'est-à-dire des déchets solides soit issus des ménages, ou des institutions et commerces, ou de construction-démolition. Donc, il n'y a pas le... je pense que madame peut-être faisait référence au projet dont parlait monsieur Normandin aux États-Unis...

Mme FRANCINE DUPONT :

3985 Ce n'est peut-être pas le même projet.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

3990 ... où on allait utiliser des résidus de bois et des pneus, mais qui n'est pas le projet qui est envisagé ici.

LE PRÉSIDENT :

3995 En fait, peut-être que madame Dupont...

Mme FRANCINE DUPONT :

J'ai peut-être mal écouté.

4000 **LE PRÉSIDENT :**

... a mal saisi... Madame, laissez-moi parler, là.

Mme FRANCINE DUPONT :

4005

Oui, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

4010

Non, mais c'est vrai, on ne peut pas discuter ensemble. Un à la fois, ça va beaucoup mieux.

Mme FRANCINE DUPONT :

4015

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4020

En fait, je pense que le projet dont il a été question hier, c'est-à-dire la valorisation des biogaz, leur projet de 25 M\$ qui est ça exactement, donc, c'est la valorisation des biogaz, cette valorisation des biogaz va résulter de l'enfouissement qui est déjà effectué et celui à venir.

Mme FRANCINE DUPONT :

4025

Ça, j'ai compris ça.

LE PRÉSIDENT :

4030

Donc, il y en a qui sont déjà effectués et ils vont aller soutirer ces biogaz qui, à l'heure actuelle, sont brûlés. Donc, ils les soutirent et ils les transforment en gaz naturel.

Mme FRANCINE DUPONT :

4035

Oui, mais ce n'est pas ça ma question. Hier, j'ai cru comprendre, c'est le monsieur en arrière qui a dit que cet investissement-là serait important...

LE PRÉSIDENT :

4040

Oui.

Mme FRANCINE DUPONT :

4045

... et qu'on pourrait, avec une technologie, donc accueillir plus de déchets industriels qu'on en accueille actuellement, puis que ça pourrait financer le projet. J'ai peut-être mal compris, mais c'était hier...

LE PRÉSIDENT :

4050 On va demander à monsieur Normandin de bien vouloir s'avancer et de nous expliquer ses propos d'hier soir.

Mme FRANCINE DUPONT :

4055 Si j'ai mal compris, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Oui, Monsieur Normandin?

4060 **M. YVES NORMANDIN :**

Bonjour. En ce qui concerne le projet de valorisation du biogaz, c'est strictement pour valoriser le biogaz en excès actuellement détruit par les torchères.

4065 **LE PRÉSIDENT :**

C'est strictement pour ça?

M. YVES NORMANDIN :

4070 Oui.

Mme FRANCINE DUPONT :

4075 Donc, le projet dont on parlait hier soir, quand on a mentionné ça que ça permettrait... ça, je l'ai vraiment entendu que ça permettrait de recevoir plus de déchets industriels, puis que ça aiderait au financement de l'investissement. Ça, je l'ai vraiment entendu.

LE PRÉSIDENT :

4080 Est-ce que ça permet de recevoir plus de déchets industriels? Oui, Monsieur Normandin?

M. YVES NORMANDIN :

4085 Non, mais voulez-vous répéter, parce qu'il y a plusieurs personnes qui me parlaient en même temps et je n'ai pas...

LE PRÉSIDENT :

4090 Est-ce que le projet de valorisation de biogaz va vous permettre de recevoir plus de déchets industriels?

M. YVES NORMANDIN :

4095 Non.

Mme FRANCINE DUPONT :

4100 Bien, j'ai mal... en tout cas, dans le compte rendu peut-être. Moi, j'ai vraiment entendu ça.

LE PRÉSIDENT :

4105 Oui. Bien, c'est ça, on verra dans le compte rendu.

Mme FRANCINE DUPONT :

Parce que je n'irai pas plus loin si on ne l'a pas dit mais, moi, j'ai entendu ça.

4110 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Maintenant, ils sont en train de se consulter.

M. YVES NORMANDIN :

4115 Peut-être pour élucider un point, c'est que compte tenu que, éventuellement, il va avoir, compte tenu des pratiques de collecte de déchets qui vont changer, exemple, que de matières putrescibles et autres, il se peut quand même qu'à l'avenir avec, mettons, les objectifs que le CMM a, que tout le monde a avec la politique, que les volumes à l'enfouissement vont être réduits.

4120 Cependant, la génération de déchets pour l'instant ne change pas réellement, ce qui fait en sorte... parce qu'on voit quand même que les volumes de déchets augmentent. Cependant, on va prendre les déchets, exemple, de ICI par exemple, à la place d'être enfouis, ils vont être traités par un digesteur anaérobie pour valoriser le potentiel énergétique, pour soutirer le biogaz qui pourrait provenir en vaisseau fermé des matières putrescibles contenues dans les ICI.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4130 Est-ce que vous comprenez, Madame, qu'est-ce qu'il dit quand il dit de...

Mme FRANCINE DUPONT :

Non.

4135

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Non?

4140

Mme FRANCINE DUPONT :

Non.

4145

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Quand vous parlez de déchets ICI, pouvez-vous l'expliquer?

M. YVES NORMANDIN :

4150

Les déchets ICI, ce sont les déchets industriels, commercial et institutionnels.

Mme FRANCINE DUPONT :

O.K.

4155

M. YVES NORMANDIN :

Mais, grosso modo, ça serait plutôt, dans notre cas, les déchets provenant des supermarchés. Ils ont quand même des volumes importants de déchets, exemple des légumes et fruits périmés.

4160

Mme FRANCINE DUPONT :

Oui.

4165

M. YVES NORMANDIN :

Donc, c'est surtout ça.

4170

Mme FRANCINE DUPONT :

Dans ce cas-là, dans le décret 2004, le 89-2004, le gouvernement avait autorisé la

4175 poursuite des opérations en reconnaissant un besoin à court terme strictement dans le but de
permettre à la CMM de mettre en oeuvre son plan de gestion de matières résiduelles. Est-ce que
là j'ai bien compris que ces matières-là ne viendraient pas de la CMM?

LE PRÉSIDENT :

Non.

4180

Mme FRANCINE DUPONT :

Non?

4185

LE PRÉSIDENT :

Je ne penserais pas. On va laisser monsieur Rochefort...

Mme FRANCINE DUPONT :

4190

C'est parce qu'il parlait de l'industrie alimentaire et tout ça.

LE PRÉSIDENT :

4195

C'est parce qu'il y en a une partie... oui, mais les ICI, ça fait partie...

Mme FRANCINE DUPONT :

O.K. Alors, j'ai compris.

4200

LE PRÉSIDENT :

Ils sont dans la CMM.

4205

Mme FRANCINE DUPONT :

C'est ça que je voulais me faire expliquer, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

4210

En fait, il y en a une partie qui est dans la CMM et il y en a une partie qui vient de
l'extérieur, de d'autres MRC qui sont extérieures à la CMM

Mme FRANCINE DUPONT :

4215

O.K.

LE PRÉSIDENT :

4220

Et dans ça, il y a évidemment aussi des industries, commerces et institutions.

Mme FRANCINE DUPONT :

4225

Qui sont indépendants de la CMM.

LE PRÉSIDENT :

4230

Ils sont indépendants de la CMM, mais je vais demander à monsieur Rochefort peut-être de nous éclairer un peu plus à ce sujet-là.

M. MICHEL ROCHEFORT :

4235

Oui. Ça va avec la remarque que j'ai faite hier lorsqu'on parle du 30 % de déchets. La CMM, c'est un territoire.

Mme FRANCINE DUPONT :

4240

Oui.

M. MICHEL ROCHEFORT :

Mais c'est aussi un ensemble de municipalités.

Mme FRANCINE DUPONT :

4245

Oui.

M. MICHEL ROCHEFORT :

4250

Il y a une quantité qui est générée sur le territoire par les municipalités, mais aussi par des industries, des commerces, tout ça. Les municipalités s'occupent des déchets d'origine domestique principalement.

Mme FRANCINE DUPONT :

4255

Oui.

M. MICHEL ROCHEFORT :

4260 Et cette quantité représente environ 45 % des matières enfouies à BFI. Ça, ce sont les quantités gérées par les municipalités. Il y a d'autres déchets qui ne sont pas du tout gérés par les municipalités, qui sont gérés directement par les industries, les commerces et...

Mme FRANCINE DUPONT :

4265 Et qui sont dans la CMM et qu'on considère comme CMM?

M. MICHEL ROCHEFORT :

4270 Et qui sont dans la CMM comme territoire.

Mme FRANCINE DUPONT :

4275 Territoire. Mais dans le décret, quand on parle de la CMM, on parle du territoire dans le décret?

M. MICHEL ROCHEFORT :

4280 On parle du Plan de gestion des matières résiduelles du territoire de la CMM.

Mme FRANCINE DUPONT :

Du territoire?

4285 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Et ce plan de gestion des matières résiduelles concerne les déchets gérés par les municipalités. Le PMGMR ne traite pas des déchets produits par l'industrie.

4290 **Mme FRANCINE DUPONT :**

Vous m'avez éclairée. Je voulais élucider et éclaircir le point, parce que je ne suis pas une spécialiste de la question, comme vous avez vu.

4295 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Oui, parfait.

LE PRÉSIDENT :

4300

Merci, Madame Dupont.

Mme FRANCINE DUPONT :

4305

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4310

Il est déjà 16 h 45, le temps de permettre aux gens d'aller souper, et nous allons revenir à 19 h ce soir.

* * * * *

4315

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

4320

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4325